

MISE EN CONTEXTE DE L'ÉLABORATION DE L'OUTIL DE CLASSIFICATION CAFF

Origine de la table

Le comité directeur CLARDER est à l'origine de la création de ce nouvel outil de classification. Ce comité a été créé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour donner suite aux recommandations du rapport du chantier sur la politique de financement des universités de M^{me} Hélène P. Tremblay et M. Pierre Roy. Le comité a ainsi eu pour mandat de revoir la table CLARDER afin d'optimiser son utilisation dans la classification des activités et des programmes aux fins de financement (réduction des entrées de la table et création d'un lexique).

Autant l'état de la table CLARDER que l'absence de règles de classification avaient conduit à faire de l'assignation des codes CLARDER aux activités et aux programmes une opération complexe. Cela avait engendré une perte d'efficacité, tant pour les établissements que pour le Ministère. Les travaux ont permis de mettre à jour les codes de la table, de réduire le nombre de codes et d'élaborer des définitions et des directives d'assignation.

La révision de la table CLARDER et la création d'un lexique qui lui correspond ont nécessité d'importants travaux qui sont le fruit d'un effort collaboratif à différents niveaux entre les établissements d'enseignement et le Ministère. Les travaux du comité se sont échelonnés sur plus de quatre années et ont nécessité vingt-huit rencontres, majoritairement en présentiel. Pour remplir adéquatement ses mandats, le comité a notamment mis en place des groupes de travail où des membres de la communauté universitaire ont été mis à contribution.

Les travaux du comité ont mené à la création du lexique de classification académique aux fins de financement (CAFF).

Utilisation du lexique et de la table CAFF

Chaque trimestre, les universités québécoises déclarent les effectifs étudiants par l'entremise du système de Gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU). Pour chaque activité et programme universitaire, les universités déclarent un code CAFF. Ce dernier est assigné selon la discipline d'apprentissage prépondérante.

Pour chaque CAFF présent dans le lexique, tous les éléments suivants sont présents dans le but de faciliter la classification des activités et programmes :

- **Une définition** qui précise la nature de la discipline exprimée par le code;
- **La portée et les limites de la définition** qui indiquent dans quels cas les activités et les programmes doivent être classés dans une discipline plutôt que dans une autre.

Des exemples de classifications appropriées peuvent être présentés, en vue de cerner un certain nombre de cas de figure tenant lieu de références.

PRINCIPES GÉNÉRAUX
RÉGISSANT L'ASSIGNATION DES CODES CAFF (CODES DE LA TABLE DE CLASSIFICATION ACADÉMIQUE AUX
FINS DE FINANCEMENT) AUX ACTIVITÉS DE FORMATION UNIVERSITAIRE

L'information utilisée pour assigner un code CAFF (code de la table de classification académique aux fins de financement) à une activité est son titre, ses objectifs de formation et la description de son contenu. La description de son contenu doit obligatoirement comprendre les matières enseignées. L'information utilisée pour assigner ce code doit provenir d'une source officielle de l'établissement (résumé¹ ou plan de cours). Le cas échéant, lorsque l'information disponible est insuffisante pour permettre la classification, l'activité pourra être classée sous le code 6001-Inclassable (sous réserve du principe 3.a).

1. L'assignation du code CAFF doit se faire en fonction de la discipline d'apprentissage² de l'activité. La discipline d'apprentissage des activités peut différer du ou des programmes auxquels elles sont associées. En effet, chaque programme universitaire contient des activités qui proviennent de disciplines diverses (activités multidisciplinaires) et qui contribuent à la formation de l'étudiant. La discipline de l'activité ou du programme ne doit pas non plus être confondue avec celle du département. Ce n'est pas le contexte qui définit la discipline, mais bien la pratique. Une activité portant sur l'éthique enseignée dans un département de finance devrait être classée en 7112-Philosophie et éthique, même si le contexte est financier.
2. Lorsqu'une activité fait appel à plusieurs disciplines, l'assignation du code CAFF doit se faire en fonction de la discipline d'apprentissage prépondérante de l'activité. Par exemple, une activité en réalité virtuelle pourrait se classer en 6403-Informatique appliquée (si l'étudiant apprend surtout à programmer un dispositif et à optimiser son utilisation), en 6609-Génie informatique et logiciel (si l'étudiant apprend surtout à concevoir des applications et à les intégrer au dispositif), en 6802-Psychologie (si l'étudiant étudie surtout les mécanismes de perception sensorielle), en 6903-Design (si l'étudiant apprend surtout à concevoir l'aspect fonctionnel du dispositif), ou encore en 7007-Arts numériques (si l'étudiant apprend surtout l'aspect de création visuelle et sonore du dispositif).

¹ Description de l'activité, où l'on trouve généralement les objectifs de formation ainsi que le contenu.

² Champ d'études visé par l'acquisition de compétences, de connaissances ou de savoir-faire.

3. On devra assigner le code CAFF en fonction de la discipline du programme tel que celui-ci a été analysé par le Ministère, **seulement lorsqu'il n'est pas possible de déterminer la prépondérance disciplinaire de l'activité**. Cette situation peut être due :
- a) au format de l'activité. Par exemple, un projet de fin d'études, un stage, un séminaire, un sujet spécial (*special topics*) dont le contenu n'est pas précisé ou un travail dirigé au baccalauréat en histoire doit être assigné au code CAFF 7105-Histoire. Une activité à contenu variable se verra toujours assigner le code CAFF du programme principal auquel l'activité est contributoire.
 - b) à l'acquisition de compétences méthodologiques générales associées à la discipline du programme ou à l'acquisition de processus créatifs. Par exemple, l'activité « Méthodologie de la recherche en criminologie » doit être assignée au code CAFF 7109-Criminologie et « Démarche artistique du sculpteur », au code CAFF 7002-Arts plastiques.
 - c) à l'acquisition de plusieurs compétences transversales qui visent à solliciter et à développer les connaissances acquises pour une meilleure intégration des savoirs, laquelle permettra de développer des savoirs-être et des savoirs-agir intimement liés à la discipline du programme, dans une perspective de pratique d'une profession ou d'un métier. Par exemple, l'activité « Leadership et gestion en soins infirmiers » pourrait être assignée au code CAFF 6702-Sciences infirmières dans la mesure où cette activité vise, de manière prépondérante, l'insertion socioprofessionnelle plutôt que l'acquisition de compétences en gestion.
 - d) au fait que les activités sont offertes par un établissement hors Québec.
4. Les codes désignant les secteurs disciplinaires³ (ex. : 71-Sciences humaines et sociales) ne peuvent être utilisés. L'assignation d'une activité ou d'un programme à un secteur dans sa généralité doit se faire à l'aide des codes composés de quatre chiffres (ex. : 7101-Code général du secteur Sciences humaines et sociales).

³ Regroupement des disciplines universitaires identifiées par les codes CAFF composés de deux chiffres seulement.

LEXIQUE DE LA TABLE DE CLASSIFICATION ACADÉMIQUE AUX FINS DE FINANCEMENT

Ce lexique présente, un à un, chaque code CAFF appartenant à la table de classification académique aux fins de financement. Le code CAFF est d'abord défini. Ensuite, il est précisé à l'aide de sa portée (ce qu'il inclut) et de sa ou ses limites (ce qu'il exclut). Les portées et les limites ne sont toutefois pas exhaustives.

60-HORS SECTEURS	8
6001-INCLASSABLE	8
6002-NON UNIVERSITAIRE.....	8
6003-AUTRES DISCIPLINES UNIVERSITAIRES	9
61-SCIENCES BIOLOGIQUES	10
6101-CODE GÉNÉRAL DU SECTEUR SCIENCES BIOLOGIQUES	10
6102-BIOLOGIE.....	11
6103-BIOCHIMIE ET MICROBIOLOGIE.....	12
6104-ÉCOLOGIE.....	13
62-SCIENCES PHYSIQUES.....	14
6201-CODE GÉNÉRAL DU SECTEUR SCIENCES PHYSIQUES	14
6202-PHYSIQUE	15
6203-CHIMIE	16
6204-SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT.....	17
6205-GÉOMATIQUE	18
63-MATHÉMATIQUES.....	19
6301-CODE GÉNÉRAL DU SECTEUR MATHÉMATIQUES	19
6302-MATHÉMATIQUES FONDAMENTALES.....	20
6303-MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES.....	21
64-SCIENCE DE L'INFORMATIQUE	22
6401-CODE GÉNÉRAL DU SECTEUR SCIENCES DE L'INFORMATIQUE	22
6402-INFORMATIQUE THÉORIQUE.....	23
6403-INFORMATIQUE APPLIQUÉE	24
65-SCIENCES DE L'AGRONOMIE ET DE LA FORESTERIE	25
6501-CODE GÉNÉRAL DU SECTEUR SCIENCES DE L'AGRONOMIE ET DE LA FORESTERIE	25
6502-AGRONOMIE	26

6503-SCIENCES ET TECHNOLOGIE DES ALIMENTS.....	27
6504-FORESTERIE.....	28
66-INGÉNIERIE	29
6601-CODE GÉNÉRAL DU SECTEUR INGÉNIERIE.....	29
6602-GÉNIE AGRICOLE.....	30
6603-GÉNIE BIOMÉDICAL.....	31
6604-GÉNIE CHIMIQUE ET SCIENCE DES MATÉRIAUX.....	32
6605-GÉNIE CIVIL.....	33
6606-GÉNIE ÉLECTRIQUE.....	34
6607-GÉNIE MÉCANIQUE ET INDUSTRIEL.....	35
6608-GÉNIE MINIER ET GÉOLOGIQUE.....	36
6609-GÉNIE INFORMATIQUE ET LOGICIEL.....	37
67-SCIENCES DE LA SANTÉ	38
6701-CODE GÉNÉRAL DU SECTEUR SCIENCES DE LA SANTÉ.....	38
6702-SCIENCES INFIRMIÈRES ET MAÏEUTIQUE.....	39
6703-MÉDECINE DENTAIRE.....	40
6704-MÉDECINE.....	41
6706-PHARMACIE.....	43
6707-MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.....	44
6708-ORTHOPHONIE ET AUDIOLOGIE.....	45
6709-SCIENCES BIOMÉDICALES.....	46
6710-SANTÉ DES POPULATIONS.....	47
6711-NUTRITION ET DIÉTÉTIQUE.....	48
6712-SCIENCES DE LA RÉADAPTATION.....	49
6713-SCIENCES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE.....	50
68-PSYCHOLOGIE ET RELATIONS HUMAINES.....	51
6801-CODE GÉNÉRAL DU SECTEUR PSYCHOLOGIE ET RELATIONS HUMAINES.....	51
6802-PSYCHOLOGIE.....	52
6803-TRAVAIL SOCIAL.....	53
6804-PSYCHOÉDUCATION.....	54
6805-ORIENTATION.....	55
6806-SEXOLOGIE.....	56
69-SCIENCES DE L'AMÉNAGEMENT	57
6901-CODE GÉNÉRAL DU SECTEUR SCIENCES DE L'AMÉNAGEMENT.....	57
6902-ARCHITECTURE.....	58
6903-DESIGN.....	59

6904-URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	60
70-BEAUX-ARTS ET ARTS APPLIQUÉS.....	61
7001-CODE GÉNÉRAL DU SECTEUR BEAUX-ARTS ET ARTS APPLIQUÉS	61
7002-ARTS PLASTIQUES	62
7003-MUSIQUE	63
7004-ART DRAMATIQUE ET DANSE.....	64
7005-CINÉMATOGRAPHIE	65
7006-PHOTOGRAPHIE	66
7007-ARTS NUMÉRIQUES.....	67
71-SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES.....	68
7101-CODE GÉNÉRAL DU SECTEUR SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	68
7102-ANTHROPOLOGIE.....	69
7103-ARCHÉOLOGIE	70
7104-SCIENCES ÉCONOMIQUES.....	71
7105-HISTOIRE	72
7106-GÉOGRAPHIE HUMAINE	73
7107-SCIENCE POLITIQUE	74
7108-SOCIOLOGIE.....	75
7109-CRIMINOLOGIE	76
7110-DÉVELOPPEMENT DURABLE	77
7111-THÉOLOGIE ET SCIENCES DES RELIGIONS	78
7112-PHILOSOPHIE ET ÉTHIQUE.....	79
7113-HISTOIRE DE L'ART ET ÉTUDES DES ARTS	80
72-SCIENCES DE LA GESTION	81
7201-CODE GÉNÉRAL DU SECTEUR SCIENCES DE LA GESTION	81
7202-COMPTABILITÉ	82
7203-FINANCE	83
7204-MARKETING	84
7205-GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS INDUSTRIELLES.....	85
7206-GESTION DE PROJET.....	86
7207-GESTION DE L'INFORMATION	87
7208-GESTION DES ORGANISATIONS	88
7209-ANALYSE D'AFFAIRES	89
7210-RÉCRÉOLOGIE, TOURISME ET LOISIRS.....	90
73-DROIT.....	91
7301-CODE GÉNÉRAL DU SECTEUR DROIT.....	91

7302-DROIT CIVIL.....	92
7303-DROIT CRIMINEL.....	93
7304-DROIT INTERNATIONAL	94
7305-DROIT COMMERCIAL	95
7306-FISCALITÉ.....	96
74-LETTRES, LANGUES ET COMMUNICATION.....	97
7401-CODE GÉNÉRAL DU SECTEUR LETTRES, LANGUES ET COMMUNICATION.....	97
7402-LANGUE FRANÇAISE	98
7403 LITTÉRATURE DE LANGUE FRANÇAISE	99
7404-LANGUE ANGLAISE.....	100
7405-LITTÉRATURE DE LANGUE ANGLAISE	101
7406-LANGUES AUTOCHTONES DU CANADA	102
7407-LITTÉRATURE DE LANGUES AUTOCHTONES DU CANADA	103
7408-LANGUES ÉTRANGÈRES ET AUTRES SYSTÈMES LANGAGIERS	104
7409-LITTÉRATURE DE LANGUE ÉTRANGÈRE	105
7410-LINGUISTIQUE	106
7411-TRADUCTION	107
7412-COMMUNICATION ORALE ET ÉCRITE.....	108
7413-COMMUNICATION MÉDIATIQUE ET JOURNALISME	109
75-SCIENCES DE L'ÉDUCATION.....	110
7501-CODE GÉNÉRAL DU SECTEUR SCIENCES DE L'ÉDUCATION.....	110
7502-PÉDAGOGIE ET DIDACTIQUE	111
7503-FONDEMENTS DE L'ÉDUCATION	112
7504-ADAPTATION SCOLAIRE.....	113

60-HORS SECTEURS

6001-Inclassable

Le code Inclassable est provisoire et sera utilisé lorsque l'information disponible sur une activité ou un programme à classer est insuffisante pour en permettre la classification. L'établissement sera invité à fournir l'information nécessaire.

6002-Non universitaire

Le code Non universitaire sera utilisé lorsqu'une activité ou un programme à classer ne relève pas de disciplines universitaires.

Portée :

- 6002-P1. Activités dont l'objectif de formation est de savoir utiliser ou installer un ordinateur (bureautique).
- 6002-P2. Activités dont l'objectif de formation est de connaître les fonctionnalités de base d'un ordinateur (suite Office, utilisation d'Internet, etc.).
- 6002-P3. Activités dont l'objectif de formation est de savoir rédiger un cv, faire une recherche d'emploi, etc.
- 6002-P4. Activités qui relèvent habituellement des services aux étudiants.
- 6002-P5. Activités dont l'objectif de formation est de pratiquer le « métier d'étudiant » (apprendre à gérer son stress, gérer son temps, gérer ses études, etc.).
- 6002-P6. Activités relevant des sciences domestiques (apprendre à gérer un budget, etc.).
- 6002-P7. Activités en secrétariat.
- 6002-P8. Activités en conduite et en sécurité routière.
- 6002-P9. Activités en premiers soins dont le contenu s'adresse à la population générale.

Limite :

- 6002-L1. Ne seront pas assignées au code 6002-Non universitaire les activités de scolarité probatoire ou de mise à niveau dans des disciplines universitaires (ex. : activités en statistiques de base).

6003-Autres disciplines universitaires

Le code Autres disciplines universitaires sera utilisé, en dernier recours, lorsqu'une activité ou un programme ne relève d'aucune discipline et d'aucun secteur figurant dans la table de classification.

Portée :

6003-P1. Activités dont l'objectif de formation concerne les techniques relatives à la marine, à l'aviation, à l'armée, à la garde côtière (carrières militaires), etc.

Limite :

6003-L1. Ne seront pas assignées au code 6003-Autres disciplines universitaires des activités touchant à plusieurs disciplines de la table (activités multidisciplinaires), mais on leur appliquera plutôt la règle de la prépondérance.

61-SCIENCES BIOLOGIQUES

6101-Code général du secteur Sciences biologiques

Les *sciences biologiques* regroupent les disciplines qui étudient les êtres et les organismes vivants, notamment humains, animaux et végétaux, ainsi que leurs interactions avec leur environnement physique.

Portée :

Sera assigné au code général du secteur Sciences biologiques l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6101-P1. Activité ou programme qui porte sur la criminalistique (*forensic*) et la science criminelle sous l'angle des sciences biologiques ou qui permet l'étude (la compréhension, l'explication) des sciences biologiques en elles-mêmes, **sans pouvoir être classé dans aucun des codes spécifiques de ce secteur.**

Limite :

6101-L1. Assignation au code approprié du secteur 67-Sciences de la santé lorsque l'activité ou le programme porte sur le fonctionnement anormal des êtres humains et des animaux et les soins à apporter pour corriger cet état. Ainsi seront classés dans ce secteur : les soins vétérinaires (6707-Médecine vétérinaire); les désordres et dérèglements de la santé humaine et de la santé animale, la toxicologie, l'immunologie (6709-Sciences biomédicales).

6102-Biologie

La *biologie* est l'étude de l'être vivant (humain, animal, végétal) dans le cadre de son fonctionnement normal.

Portée :

Sera assigné au code Biologie l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6102-P1. Activité ou programme qui porte sur différentes espèces animales ou végétales, leur fonctionnement ou leur comportement : la physiologie animale et végétale (ainsi que les désordres physiologiques des végétaux), la biophysique, la zoologie, l'ornithologie, la botanique (phytobiologie et phytosociologie), la mycologie, l'histologie, l'éthologie, la parasitologie, la biologie du développement, la biologie du comportement, l'entomologie, l'évolution des espèces, l'origine et l'évolution de la vie (astrobiologie, exobiologie), la bioinformatique (selon la prépondérance), la biomécanique (notions fondamentales), etc.

6102-P2. Activité ou programme qui porte sur le fonctionnement normal de l'être humain : la physiologie, l'anatomie, la neurobiologie, l'embryologie, la capacité du corps à s'autoguérir.

Limites :

6102-L1. Assignation au code 6103-Biochimie et microbiologie lorsque l'activité ou le programme porte sur l'activité cellulaire, les processus chimiques opérant à l'intérieur des cellules ainsi que les organismes unicellulaires (bactéries, etc.). On classera donc au code 6103-Biochimie et microbiologie les activités qui portent sur la biologie moléculaire, la biologie cellulaire, la cytologie, la bactériologie, la génétique.

6102-L2. Assignation au code 6303-Mathématiques appliquées lorsque l'activité ou le programme porte sur la mesure ou l'analyse quantitative des données biologiques, notamment la biométrie (mesure du vivant) et la biostatistique (application de la science statistique à la biologie).

6102-L3. Assignation au code 6603-Génie biomédical lorsque l'activité ou le programme porte sur les biotechnologies.

6102-L4. Assignation au code 6709-Sciences biomédicales lorsque l'activité ou le programme porte sur le fonctionnement anormal des êtres humains et des animaux.

6103-Biochimie et microbiologie

La *biochimie* et la *microbiologie* sont les disciplines qui étudient les microorganismes et organismes cellulaires ainsi que les activités qui les caractérisent. Ces activités comprennent entre autres des réactions chimiques qui se manifestent au sein des êtres vivants, et notamment dans les cellules.

Portée :

Sera assigné au code Biochimie et microbiologie l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6103-P1. Activité ou programme qui porte sur la biologie moléculaire, la biologie cellulaire, la cytologie, la physiologie des cellules, la bactériologie, l'enzymologie, la génétique (notions fondamentales) animale et végétale, la bioinformatique (selon la prépondérance), etc.

Limites :

6103-L1. Assignation au code 6303-Mathématiques appliquées lorsque l'activité ou le programme porte sur la mesure ou l'analyse quantitative des données biologiques, notamment la biométrie (mesure du vivant) et la biostatistique (application de la science statistique à la biologie).

6103-L2. Assignation au code 6603-Génie biomédical lorsque l'activité ou le programme porte sur les biotechnologies.

6103-L3. Assignation au code 6709-Sciences biomédicales lorsque l'activité ou le programme porte sur le fonctionnement anormal des cellules des êtres humains et des animaux.

6104-Écologie

L'écologie est la discipline qui étudie les interactions des êtres vivants entre eux et les liens les unissant avec leur environnement physique. La notion d'êtres vivants employée en écologie concerne les animaux, les végétaux ainsi que les microorganismes.

Portée :

Sera assigné au code Écologie l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6104-P1. Activité ou programme qui porte sur l'écologie forestière, l'écologie des systèmes marins, l'écologie industrielle, l'écophysiologie, l'autoécologie, l'écologie des populations (ou démoécologie), l'écosystème, l'écologie globale, la biodiversité, etc.

Limites :

6104-L1. Assignation au code 6204-Sciences de la Terre et de l'environnement lorsque l'activité ou le programme porte sur les bouleversements environnementaux causés par des facteurs externes à un écosystème, sur la prévention et le traitement de la pollution, et sur les changements climatiques.

6104-L2. Assignation au code approprié du secteur 65-Sciences de l'agronomie et de la foresterie lorsque l'activité ou le programme porte sur la production, l'utilisation ou la conservation d'espèces animales ou végétales.

6104-L3. Assignation au code 7301-Code général du secteur Droit lorsque l'activité ou le programme porte sur le droit de l'environnement.

62-SCIENCES PHYSIQUES

6201-Code général du secteur Sciences physiques

Les *sciences physiques* regroupent les disciplines qui étudient, analysent et mesurent la matière et ses composantes, ainsi que les processus de la matière et de l'énergie.

Portée :

Sera assigné au code général du secteur Sciences physiques l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6201-P1. Activité ou programme qui porte sur la criminalistique (*forensic*) et la science criminelle sous l'angle des sciences physiques, sur la métrologie (science de la mesure en sciences physiques) ou sur l'étude (la compréhension, l'explication) des sciences physiques en elles-mêmes, **sans pouvoir être classé dans aucun des codes spécifiques de ce secteur.**

6202-Physique

La *physique* est la discipline qui étudie les phénomènes naturels de l'univers et de ses constituants fondamentaux, leurs interactions, les forces qui s'y exercent et leurs conséquences. Elle correspond à l'étude du monde sous toutes ses formes - le monde des milieux solides, liquides et gazeux, le monde microscopique des particules et des champs, ainsi que le monde macroscopique des corps célestes.

Portée :

Sera assigné au code Physique l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6202-P1. Activité ou programme qui porte sur la physique nucléaire, la physique moléculaire, la physique quantique, la mécanique du solide, la mécanique des fluides, la thermodynamique, l'électromagnétisme, la physique expérimentale, les ondes et les vibrations, la relativité, l'optique, l'astronomie, l'astrophysique, l'acoustique, l'électricité fondamentale, la science des matériaux (selon la prépondérance), etc.

Limite :

6202-L1. Assignation au code 6203-Chimie lorsque l'activité ou le programme porte sur la constitution atomique et moléculaire de la matière et les interactions spécifiques de ses composantes.

6203-Chimie

La chimie est la discipline qui étudie la constitution atomique et moléculaire de la matière et les interactions spécifiques de ses composantes.

Portée :

Sera assigné au code Chimie l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6203-P1. Activité ou programme qui porte sur la chimie organique, la chimie inorganique, la chimie physique, la chimie minérale, la chimie analytique, le volet chimique de la pharmacologie (ne tient pas compte des effets des substances sur l'organisme), le volet chimique de la cosmétologie, la cinétique chimique, la science des matériaux (selon la prépondérance), la structure des atomes et des molécules, le bioraffinage, les nanosciences et les nanotechnologies, la spectrométrie de masse, etc.

Limite :

6203-L1. Assignation au code 6103-Biochimie et microbiologie lorsque l'activité ou le programme porte sur les processus chimiques opérant à l'intérieur des cellules.

6204-Sciences de la Terre et de l'environnement

Les sciences de la Terre et de l'environnement sont les disciplines qui étudient la Terre, ses propriétés physiques et chimiques et son environnement. Elles analysent, entre autres, les interrelations entre les différents systèmes (atmosphériques, marins, terrestres, etc.) ainsi que l'impact de l'activité humaine sur ceux-ci.

Portée :

Sera assigné au code Sciences de la Terre et de l'environnement l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6204-P.1 Activité ou programme qui porte sur la géologie (prospection), la pédologie fondamentale (types et formation des sols), la paléontologie, l'exploration minière et pétrolière, la géophysique et la sismologie, la géomorphologie, la glaciologie, la climatologie, la météorologie, l'hydrologie, l'hydrogéologie fondamentale, la géographie environnementale, l'océanographie, la géophysiologie, la géochimie, la métallurgie, la paléogéographie, la minéralogie, la pétrologie, l'élaboration de cartes relevant de la géographie physique, les sciences environnementales (qualité du milieu, pollution, analyses, bilans, évaluations environnementales), etc.

Limites :

- 6204-L1. Assignation au code 6104-Écologie lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude d'un écosystème ou de l'interaction entre les êtres vivants qui y habitent.
- 6204-L2. Assignation au code 6205-Géomatique lorsque l'activité porte sur l'élaboration de cartes relevant de la géomatique.
- 6204-L3. Assignation au code 6502-Agronomie lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude de la pédologie agricole.
- 6204-L4. Assignation au code 6504-Foresterie lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude de la pédologie forestière.
- 6204-L5. Assignation au code 7106-Géographie humaine lorsque l'activité porte sur l'élaboration de cartes relevant de la géographie humaine.
- 6204-L6. Assignation au code 7110-Développement durable lorsque l'activité ou le programme porte sur les politiques, les programmes environnementaux, la responsabilité sociale des entreprises, l'investissement responsable, etc.

6205-Géomatique

La géomatique vise les pratiques, méthodes et technologies nécessaires à la production et au traitement des données décrivant le territoire, ses ressources ou tout autre objet ou phénomène ayant une position géographique.

Portée :

Sera assigné au code Géomatique l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6205-P1. Activité ou programme qui porte sur l'arpentage, la topométrie, les principes de délimitation, la géodésie et la microgéodésie, le cadastre, l'hydrographie, la confection de plan, le bornage, la photogrammétrie, la télédétection, la photo-interprétation, la collecte, le traitement et la diffusion des données pour les systèmes d'information à référence spatiale (SIRS) tels que GPS, SIG, etc., la métrologie (science de la mesure en géomatique), l'élaboration de cartes relevant de la géomatique, etc.

Limites :

6205-L1. Assignation au code 6204-Sciences de la Terre et de l'environnement lorsque l'activité porte sur l'élaboration de cartes relevant de la géographie physique.

6205-L2. Assignation au code 7106-Géographie humaine lorsque l'activité porte sur l'élaboration de cartes relevant de la géographie humaine.

63-MATHÉMATIQUES

6301-Code général du secteur Mathématiques

Les *mathématiques* regroupent les disciplines qui emploient la modélisation, l'inférence, la déduction et la démonstration logique en vue d'étudier des espaces géométriques, des données et des quantités.

Portée :

Sera assigné au code général du secteur Mathématiques l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6301-P1. Activité ou programme qui consiste en une mise à niveau ou une révision des mathématiques en vue de les enseigner ou qui permet l'étude des mathématiques en elles-mêmes ou le développement d'une nouvelle mathématique, **sans pouvoir être classé dans aucun des codes spécifiques de ce secteur.**

Limite :

6301-L1. Assignation au code approprié lorsque l'activité ou le programme porte sur l'utilisation des résultats des mathématiques et non sur les mathématiques en elles-mêmes. Par exemple, la prise de décision en gestion à la suite d'un processus d'optimisation se classera dans le secteur 72-Sciences de la gestion.

6302-Mathématiques fondamentales

Les *mathématiques fondamentales* visent l'étude des concepts mathématiques au moyen de la logique. Ceux-ci comprennent les nombres, les figures, les structures et l'ordre (séries, séquences, dénombrements, etc.).

Portée :

Sera assigné au code Mathématiques fondamentales l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6302-P1. Activité ou programme qui porte sur les fonctions, les nombres réels, la géométrie, la topologie, les fondements des mathématiques (logique, théorie des ensembles, langage des mathématiques), les mathématiques discrètes et l'algèbre (théorie des nombres, théorie des groupes, combinatoires), l'analyse réelle, algèbre linéaire, analyse complexe, le calcul différentiel et intégral, le calcul des variations, les équations différentielles, les équations aux dérivées partielles, etc.

6303-Mathématiques appliquées

Les *mathématiques appliquées* regroupent les disciplines qui emploient les raisonnements mathématiques et les équations visant la modélisation, l'analyse et la prévision de différents phénomènes mesurables.

Portée :

Sera assigné au code Mathématiques appliquées l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6303-P1. Activité ou programme qui porte sur la démographie (quantitative), la recherche opérationnelle (volet mathématiques), la biométrie (mesure du vivant), les probabilités, les statistiques, les biostatistiques (application de la science statistique à la biologie), les méthodes numériques, l'économétrie, l'actuariat, les séries chronologiques, les modèles stochastiques, les modèles de régression, l'intelligence d'affaires (analyse des données à l'aide d'outils statistiques), l'épidémiologie (volet statistiques), etc.

Limites :

6303-L1. Assignation au code approprié lorsque l'activité ou le programme permet l'utilisation (et non l'apprentissage) des mathématiques à des fins d'analyse ou de description d'un phénomène.

6303-L2. Assignation au code approprié lorsque l'activité ou le programme porte sur l'élaboration et la réalisation d'enquête ou de sondage ou la collecte de données.

6303-L3. Assignation au code 6607-Génie mécanique et industriel lorsque l'activité ou le programme porte sur les méthodes de recherche opérationnelle visant la conception de systèmes de production ou de réseaux logistiques basés sur des approches mathématiques par différents moyens de modélisation, mais assignation au code approprié du secteur 72-Sciences de la gestion lorsque l'activité ou le programme porte sur les applications de la recherche opérationnelle en vue de gérer des systèmes de production déjà conçus ou des réseaux logistiques déjà en place (ex. : fonctionnement, contrôle, optimisation des coûts d'un système).

6303-L4. Assignation au code 6710-Santé des populations lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude des facteurs influant sur la santé et conditionnant l'existence de maladies au sein d'une population (épidémiologie).

6303-L4. Assignation au code 7101-Code général du secteur Sciences humaines et sociales lorsque l'activité ou le programme porte sur la démographie (qualitative).

64-SCIENCE DE L'INFORMATIQUE

6401-Code général du secteur Sciences de l'informatique

Les sciences de l'informatique regroupent les disciplines qui visent le traitement automatisé et rationnel de l'information à l'aide d'outils électroniques. Elles traitent de la conception, de la programmation et de l'évaluation technique de la performance des applications et des logiciels contenus dans ces outils électroniques.

Portée :

Sera assigné au code général du secteur Sciences de l'informatique l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6401-P1. Activité ou programme qui permet l'étude de l'informatique **sans pouvoir être classé dans aucun des codes spécifiques de ce secteur.**

Limites :

6401-L1. Assignation au code approprié du domaine lorsque l'activité ou le programme porte sur l'utilisation de logiciels spécialisés dans ce domaine.

6401-L2. Assignation au code 6002-Non universitaire lorsque l'activité ou le programme porte sur l'utilisation des fonctionnalités de base d'un ordinateur (suite Office, utilisation d'Internet, etc.).

6401-L3. Assignation au code 6609-Génie informatique et logiciel lorsque l'activité ou le programme porte sur la conception et la construction du matériel informatique (*hardware*) et de la réseautique.

6402-Informatique théorique

L'*informatique théorique* est l'étude des fondements logiques et structurels de l'informatique, abstraction faite de ses aspects pratiques.

Portée :

Sera assigné au code Informatique théorique l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6402-P1. Activité ou programme qui porte sur la science et les systèmes de l'informatique, la théorie des langages, la théorie de la complexité, la théorie de la calculabilité, l'algorithmique, l'informatique quantique, la sémantique des langages de programmation, la théorie des automates et des langages formels, l'analyse systémique, etc.

6403-Informatique appliquée

L'informatique appliquée met l'accent sur l'utilisation pratique des connaissances au moyen de techniques de conception, d'analyse et de programmation de systèmes informatiques. Elle s'intéresse donc à ce qui peut être exploité directement dans l'industrie.

Portée :

Sera assigné au code Informatique appliquée l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6403-P1. Activité ou programme qui porte sur le langage de programmation vue indépendamment du fonctionnement du matériel de la machine, (sans tenir compte du processeur), comme par exemple l'application du jeu vidéo (ou « première couche de logiciel »); les dimensions conceptuelles du stockage, du repêchage, de l'extraction de l'information, de la programmation de sites web, de la programmation multimédia, des technologies de l'information et de la communication (TIC), de réseaux informatiques; le développement des outils informatiques du commerce électronique dans les systèmes d'information (informatique de gestion); la programmation ou la configuration d'un logiciel dans le but de l'adapter à des besoins de l'utilisateur non couverts par le paramétrage initial (macro en Excel); la bioinformatique (selon la prépondérance).

Limites :

- 6403-L1. Assignation au code approprié du domaine lorsque l'activité ou le programme vise l'utilisation d'un logiciel spécialisé dans ce domaine.
- 6403-L2. Assignation au code 6609-Génie informatique et logiciel lorsque l'activité ou le programme porte sur le langage de programmation sous l'angle du fonctionnement du matériel de la machine, c'est-à-dire en tenant compte du processeur (ex. le pilote [*driver*], le moteur du jeu vidéo (ou « deuxième couche de logiciel »), ou vise la réalisation de dispositifs et de systèmes informatiques en intégrant à la fois l'aspect matériel et logiciel.
- 6403-L3. Assignation au code approprié du secteur 70-Beaux-arts et arts appliqués lorsque l'activité ou le programme porte sur la création d'art à l'aide de support numérique, notamment l'infographie (7007-Arts numériques).
- 6403-L4. Assignation au code 7207-Gestion de l'information lorsque l'activité ou le programme porte sur l'organisation et la gestion de l'information (et non sur l'organisation du système d'information).
- 6403-L5. Assignation au code 7208-Gestion des organisations lorsque l'activité ou le programme porte sur la gestion des technologies de l'information (TI).

65-SCIENCES DE L'AGRONOMIE ET DE LA FORESTERIE

6501-Code général du secteur Sciences de l'agronomie et de la foresterie

Les sciences de l'agronomie et de la foresterie regroupent les disciplines qui visent la production, le renouvellement, la conservation et la transformation des ressources premières organiques pour la satisfaction des besoins de l'être humain.

Portée :

Sera assigné au code général du secteur Sciences de l'agronomie et de la foresterie l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6501-P1. Activité ou programme qui porte sur les régions sauvages ou les ressources naturelles des régions sauvages **sans pouvoir être classé dans aucun des codes spécifiques de ce secteur.**

Limites :

6501-L1. Assignation au code approprié du secteur 61-Sciences biologiques lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude et l'observation des espèces végétales et animales dans leur environnement naturel.

6501-L2. Assignation au code approprié du secteur 65-Sciences de l'agronomie et de la foresterie lorsque l'activité vise à produire des plans et des maquettes de projets ou autres ébauches de projets. Cette activité sera classée dans la discipline associée au projet à réaliser. Par exemple, l'activité visant la production d'un plan d'aménagement forestier pourrait être classée au code 6504-Foresterie. Les activités dont le contenu porte sur les techniques ou les pratiques permettant de réaliser ces ébauches se classent selon la discipline de la technique ou de la pratique.

6502-Agronomie

L'agronomie vise la production agricole, tant végétale qu'animale, ainsi que l'aménagement et l'exploitation des terres arables. La production agricole concerne les espèces domestiquées par l'homme, tant végétales qu'animales.

Portée :

Sera assigné au code Agronomie l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6502-P1. Activité ou programme qui porte sur l'agriculture, l'élevage, l'halieutique, l'horticulture (culture maraîchère et culture des fruits), la floriculture, les pépinières, les ressources naturelles, la production, l'alimentation des animaux, la pédologie agricole, l'aménagement et la conservation des sols agricoles, les pâturages, la phytotechnie, la zootechnie (science de l'élevage des animaux domestiques), l'industrie laitière, l'aviculture, etc.

Limites :

6502-L1. Assignation au code 6102-Biologie lorsque l'activité ou le programme porte sur la physiologie et l'anatomie des animaux.

6502-L2. Assignation au code 6602-Génie agricole lorsque l'activité ou le programme porte sur la conception et le développement d'équipement et de procédés agricoles.

6502-L3. Assignation au code 6707-Médecine vétérinaire lorsque l'activité ou le programme porte sur les soins apportés aux animaux.

6502-L4. Assignation au code approprié du secteur 72-Sciences de la gestion lorsque l'activité ou le programme porte sur la dimension financière de la gestion des fermes et des élevages.

6503-Sciences et technologie des aliments

Les sciences et la technologie des aliments visent la transformation des produits animaux et végétaux en aliments. Elles traitent autant des processus de transformation que de la qualité et de la salubrité des aliments.

Portée :

Sera assigné au code Sciences et technologie des aliments l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6503-P1. Activité ou programme qui porte sur les aliments transformés, la science des produits animaux, la sécurité alimentaire, la science et la technologie des produits agricoles non comestibles, etc.

Limites :

6503-L1. Assignation au code 6203-Chimie lorsque l'activité ou le programme porte sur les techniques utilisées pour identifier les composantes chimiques des aliments.

6503-L2. Assignation au code 6602-Génie agricole lorsque l'activité ou le programme porte sur la conception et le développement d'équipement et de procédés alimentaires.

6503-L3. Assignation au code 6707-Médecine vétérinaire lorsque l'activité ou le programme porte sur la santé des animaux dans une perspective de salubrité des aliments aux fins de consommation.

6503-L4. Assignation au code 6711-Nutrition et diététique lorsque l'activité ou le programme porte sur la consommation des aliments et leur impact sur les êtres humains.

6504-Foresterie

La foresterie vise la protection, la conservation, l'exploitation et l'aménagement des forêts.

Portée :

Sera assigné au code Foresterie l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6504-P1. Activité ou programme qui porte sur la science du bois, la pédologie forestière, la dendrométrie, la conservation forestière, l'environnement forestier, le génie forestier, la transformation primaire de la matière première, la sylviculture, la gestion des semences et des essences du bois, etc.

Limites :

6504-L1. Assignation au code 6104-Écologie lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude de l'écologie forestière.

6504-L2. Assignation au code approprié lorsque l'activité ou le programme porte sur l'économie du système forestier (code 7104-Sciences économiques ou secteur 72-Sciences de la gestion).

6504-L3. Assignation au code approprié des secteurs 66-Ingénierie, 69-Sciences de l'aménagement ou 70-Beaux-arts et arts appliqués lorsque l'activité ou le programme porte sur l'utilisation du bois dans la confection d'objets ou la construction d'édifices (meubles, bâtiments en bois, etc.).

66-INGÉNIERIE

6601-Code général du secteur Ingénierie

L'ingénierie regroupe les disciplines qui visent la réalisation de systèmes et d'installations techniques ou industrielles d'équipements ou d'ouvrages fonctionnels. Cette réalisation comprend les opérations suivantes : l'analyse, la planification, la conception, la fabrication, la transformation, la construction, l'opérationnalisation, la mise en service, le contrôle de production et la maintenance.

Portée :

Sera assigné au code général du secteur Ingénierie l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6601-P1. Activité ou programme qui porte sur le génie physique, le génie nucléaire, le génie de l'environnement, le génie sanitaire, le génie des océans ou la technologie de l'ingénierie, ou qui permet l'utilisation et l'exploitation (conservation, transformation, etc.) de l'objet de l'ingénierie, **sans pouvoir être classé dans aucun des codes spécifiques de ce secteur.**

Limite :

6601-L1. Assignation au code approprié du secteur 66-Ingénierie lorsque l'activité ou le programme vise à produire des plans et des maquettes de projets ou autres ébauches de projets. Cette activité sera classée dans la discipline associée au projet à réaliser. Par exemple, l'activité visant la production d'un plan d'un bâtiment pourrait être classée au code 6605-Génie civil. Les activités dont le contenu porte sur les techniques ou les pratiques permettant de réaliser ces ébauches se classent selon la discipline de la technique ou de la pratique.

6602-Génie agricole

Le *génie agricole* vise la mise au point de procédés et d'équipements dans les systèmes de production végétale et animale associés à l'exploitation agricole et à l'industrie agroalimentaire.

Portée :

Sera assigné au code Génie agricole l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6602-P1. Activité ou programme qui porte sur le génie rural, le génie agroenvironnemental, le génie agroalimentaire, les mécaniques agricoles, etc.

Limites :

6602-L1. Assignation au code 6503-Sciences et technologie des aliments lorsque l'activité ou le programme porte sur la transformation de ressources organiques, animales ou végétales.

6602-L2. Assignation au code 6707-Médecine vétérinaire lorsque l'activité ou le programme porte sur la santé des animaux.

6603-Génie biomédical

Le génie biomédical vise la mise au point d'appareils, d'instruments et d'autres types de produits pour l'évaluation, la modification et le contrôle des systèmes biologiques, la surveillance des fonctions physiologiques ainsi que l'assistance au diagnostic et au traitement de patients.

Portée :

Sera assigné au code Génie biomédical l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6603-P1. Activité ou programme qui porte sur le génie biologique, le génie génétique, le génie de la réadaptation, la robotique médicale, la biomécanique, les biotechnologies, le développement des technologies biomédicales (ex. : instruments de radiothérapie et d'imagerie médicale), etc.

Limites :

6603-L1. Assignation au code 6102-Biologie lorsque l'activité ou le programme porte sur les notions fondamentales de la biomécanique.

6603-L2. Assignation au code 6103-Biochimie et microbiologie lorsque l'activité ou le programme porte sur les notions fondamentales de la génétique.

6603-L3. Assignation au code approprié du secteur 67-Sciences de la santé lorsque l'activité ou le programme porte sur l'utilisation de différentes techniques et d'appareils en vue de dresser le bilan de santé d'un patient ou d'apporter des soins (imagerie médicale, échographie, etc.).

6603-L4. Assignation au code 6713-Sciences de l'activité physique lorsque l'activité ou le programme porte sur la biomécanique appliquée.

6604-Génie chimique et science des matériaux

Le génie chimique et la science des matériaux visent la mise au point de produits chimiques ainsi que l'étude des interactions entre la nature d'un matériau (métallique, polymère, céramique ou composite, microstructure), son procédé de fabrication (mise en forme, assemblage, revêtement) et ses propriétés (physiques, chimiques, mécaniques).

Portée :

Sera assigné au code Génie chimique et des matériaux l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6604-P1. Activité ou programme qui porte sur la production pharmaceutique, le raffinage du pétrole, la production de biocarburants, de plastique ou d'aluminium, le génie pétrolier, le génie des pâtes et papiers, la production et la transformation des matériaux spécifiques aux différentes industries comme la métallurgie, l'aéronautique, le textile, etc.

Limites :

6604-L1. Assignation au code 6203-Chimie lorsque l'activité ou le programme porte sur la science des matériaux ou sur l'analyse de réactions chimiques.

6604-L2. Assignation au code 6504-Foresterie lorsque l'activité ou le programme porte sur la science du bois et la transformation primaire du bois.

6605-Génie civil

Le *génie civil* vise la construction d'infrastructures et d'ouvrages fonctionnels.

Portée :

Sera assigné au code Génie civil l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6605-P1. Activité ou programme qui porte sur le génie architectural, le génie de la construction et du transport, le génie des eaux, les structures, la géotechnique, la mécanique des sols, etc.

Limites :

6605-L1. Assignation au code approprié du secteur 62-Sciences physiques lorsque l'activité ou le programme porte sur l'évaluation et la mesure des terrains en vue de la réalisation d'un bâtiment.

6605-L2. Assignation au code 6902-Architecture lorsque l'activité ou le programme porte sur la conception de plans et devis pour la réalisation de bâtiments.

6606-Génie électrique

Le génie électrique vise la mise au point de systèmes électriques ou électroniques ainsi que de leurs composantes.

Portée :

Sera assigné au code Génie électrique l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6606-P1. Activité ou programme qui porte sur la production, le transport, la distribution et l'utilisation de l'électricité.

6606-P1. Activité ou programme qui porte sur l'électronique, ses applications multiples et leur conception, la microélectronique, les systèmes de communications terrestres et spatiales, les télécommunications et l'infrastructure des transports de l'information (communication filaire, sans fil, optique, radio, etc.), les contrôles automatiques, le traitement de signal, la fibre optique, les systèmes à microprocesseurs, l'énergie électrique, les circuits logiques et les systèmes numériques, la robotique et l'aérospatiale (aéronautique et astronautique) dans leur dimension électrique, etc.

Limite :

6606-L1. Assignation au code 6609-Génie informatique et logiciel l'activité ou le programme qui porte sur l'intégration des dimensions physiques (*hardware*) et logicielles (*software*) d'un appareil électronique.

6607-Génie mécanique et industriel

Le *génie mécanique et industriel* vise la mise au point de machines, d'équipements et de produits ainsi que l'optimisation de procédés et de systèmes intégrés de fabrication, de production et de distribution de biens et services.

Portée :

Sera assigné au code Génie mécanique et industriel l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6607-P1. Activité ou programme qui porte sur la théorie des machines, la robotique (dans sa dimension mécanique), l'architecture navale, le génie maritime, l'aérospatiale (aéronautique et astronautique) dans sa dimension mécanique, l'utilisation de l'énergie des machines et des instruments, la modélisation des systèmes (volet recherche opérationnelle dans une perspective de formalisation et d'appréhension de la conception de ces systèmes), la mécanique du bâtiment (ventilation, climatisation, etc.), les systèmes intégrés de production de biens et de services, etc.

Limite :

6607-L1. Assignation au code approprié du secteur 72-Sciences de la gestion l'activité ou le programme qui porte sur des applications en vue de gérer des systèmes de production déjà conçus ou des réseaux logistiques déjà en place (ex. : fonctionnement, contrôle, optimisation des coûts d'un système).

6608-Génie minier et géologique

Le génie minier et géologique vise l'exploitation des mines et des gisements. Cette discipline permet également de résoudre les problèmes liés aux activités minières ou aux caractéristiques souterraines pouvant avoir une incidence sur la construction d'ouvrages.

Portée :

Sera assigné au code Génie minier et géologique l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6608-P1. Activité ou programme qui porte sur le génie géologique (exploitation des richesses), l'hydrogéologie appliquée, le génie géophysique, le génie minier (exploitation des mines), les excavations, la manutention des matériaux excavés, la production d'agrégats, etc.

Limite :

6608-L1. Assignation au code 6204-Sciences de la Terre et de l'environnement lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude de la croûte terrestre ou l'activité de prospection.

6609-Génie informatique et logiciel

Le génie informatique et logiciel vise la mise au point et la maintenance des dispositifs et des systèmes informatiques sur le plan des composantes tant matérielles que logicielles.

Portée :

Sera assigné au code Génie informatique et logiciel l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

- 6609-P1. Activité ou programme qui porte sur la programmation sous l'angle du fonctionnement du matériel, c'est-à-dire en tenant compte du processeur (ex. : le pilote [*driver*]), des périphériques, du moteur du jeu vidéo (ou « deuxième couche de logiciel »), des circuits électroniques et du traitement de signal (dimensions matérielles [*hardware*] et logicielles [*software*]).
- 6609-P2. Activité ou programme qui porte sur l'architecture des systèmes numériques, le développement et la maintenance des ordinateurs et des dispositifs qui contiennent des ordinateurs et des logiciels qui s'exécutent sur ces ordinateurs et dispositifs, l'ingénierie des systèmes informatiques, les réseaux informatiques (protocoles de communication, qualité de service, organisation et optimisation de réseau), les systèmes embarqués (logiciels commandant des systèmes matériels), l'analyse, les besoins, les vérifications et validations de logiciels, les dimensions physiques du stockage de données, l'assurance qualité logicielle, etc.

Limites :

- 6609-L1. Assignation au code approprié du secteur 64-Sciences de l'informatique lorsque l'activité ou le programme porte sur des notions, des outils ou des opérations propres à l'informatique (ex. : aspects théoriques, algorithmique du logiciel, transformation des données).
- 6609-L2. Assignation au code 6403-Informatique appliquée lorsque l'activité ou le programme porte sur la programmation vue indépendamment du fonctionnement du matériel, c'est-à-dire sans tenir compte du processeur (ex. : application du jeu vidéo ou « première couche de logiciel »), en vue de résoudre des problèmes informatiques.
- 6609-L3. Assignation au code 6606-Génie électrique lorsque l'activité ou le programme vise la conception et la fabrication de matériel électronique seulement, sans la dimension logicielle.

67-SCIENCES DE LA SANTÉ

6701-Code général du secteur Sciences de la santé

Les sciences de la santé regroupent les disciplines qui visent la prévention de la maladie et des autres problèmes de santé, la prestation de soins et de traitements ainsi que le maintien de la santé et la guérison, tant pour les humains que pour les animaux. Ces disciplines contribuent directement ou indirectement à l'établissement de diagnostics, de plans de traitements et de pronostics liés à toutes maladies ou problématiques de santé globale, y compris de santé mentale.

Portée :

Sera assigné au code général du secteur Sciences de la santé l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6701-P1. Activité ou programme qui porte sur le conseil génétique, les soins préhospitaliers d'urgence avancés, **sans pouvoir être classé dans aucun des codes spécifiques de ce secteur.**

Limites :

6701-L1. Assignation au code approprié du secteur 61-Sciences biologiques lorsque l'activité ou le programme porte sur le fonctionnement normal des êtres vivants (physiologie, anatomie, etc.).

6701-L2. Assignation au code approprié du secteur 75-Sciences de l'éducation lorsque l'activité ou le programme porte sur l'éducation, la prévention et la promotion en matière de santé en milieu scolaire (excepté l'enseignement infirmier, lié au code 6702-Sciences infirmières).

6701-L3. Assignation au code approprié du secteur 68-Psychologie et relations humaines lorsque l'activité ou le programme porte sur les services sociaux (psychologie, travail social, etc.).

6701-L4. Assignation au code approprié du secteur 71-Sciences humaines et sociales lorsque l'activité ou le programme porte sur la conception de la santé dans différentes sociétés ou la santé étudiée dans une perspective traditionnelle, culturelle, etc.

6702-Sciences infirmières et maïeutique

Les sciences infirmières visent la prévention de la maladie et des autres problèmes de santé, l'évaluation de l'état de santé général, ainsi que la conception et l'application de plans de soins pour rétablir et maintenir la santé de l'être humain. La maïeutique porte sur l'art de l'accouchement et sur les soins et suivis de grossesse.

Portée :

Sera assigné au code Sciences infirmières et maïeutique l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

- 6702-P1. Activité ou programme qui porte sur les soins infirmiers (promotion de la santé, prévention de la maladie, dispensation de soins, etc.), l'enseignement infirmier, l'intervention dans tous les champs cliniques et dans divers milieux de soins, etc.
- 6702-P2. Activité ou programme qui porte sur la pratique des sages-femmes.

Limite :

- 6702-L1. Assignation au code 6704-Médecine lorsque l'activité ou le programme porte sur des actes habituellement réservés aux médecins, en particulier les actes médicaux délégués aux infirmières praticiennes spécialisées (IPS).

6703-Médecine dentaire

La *médecine dentaire* vise la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement et la réhabilitation des déficiences et anomalies de la dentition, de la bouche, ainsi que des maxillaires et tissus avoisinants chez l'être humain.

Portée :

Sera assigné au code Médecine dentaire l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6703-P1. Activité ou programme qui porte sur l'hygiène dentaire, la médecine buccale, l'orthodontie, la pédodontie, l'imagerie buccodentaire et maxillo-faciale, la dentisterie opératoire incluant la dentisterie esthétique, l'endodontie incluant la chirurgie endodontique, l'implantologie incluant la chirurgie implantaire, la restauration implanto-portée, la prosthodontie, la périodontie, la gestion des désordres orofaciaux à l'aide d'orthèses, la chirurgie buccale et maxillo-faciale, l'anesthésiologie buccale, la technologie dentaire, l'administration et la prescription de médicaments dans le domaine de la médecine dentaire, etc.

Limite :

6703-L1. Assignation au code 6710-Santé des populations lorsque l'activité ou le programme porte sur la santé publique dentaire.

6704-Médecine

La médecine vise le maintien et la restauration du fonctionnement normal de l'être humain par la réalisation d'actes de prévention, de diagnostic et de traitement.

Portée :

Sera assigné au code Médecine l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

- 6704-P1. Activité ou programme qui porte sur tous les champs de la médecine (médecine communautaire, d'urgence, nucléaire, préventive, légale, etc.), tous les champs de la chirurgie (générale, orthopédique, plastique, cardiovasculaire, etc.), l'anesthésiologie-réanimation, la cardiologie, l'hématologie, la dermatologie, l'endocrinologie, la gastro-entérologie, la génétique médicale (diagnostic génétique), l'allergologie, la gériatrie, l'obstétrique-gynécologie, l'oncologie, l'ophtalmologie, l'oto-rhino-laryngologie (ORL), l'urologie et la néphrologie, l'orthoptique et la prothétique, l'électrodiagnostic, la pédiatrie, la physiatry, la pneumologie, la rhumatologie, la psychiatrie (incluant les troubles alimentaires), la radiologie, la radiothérapie, la radio-oncologie, la médecine sportive, etc.
- 6704-P2. Activité ou programme qui porte sur l'utilisation de différentes techniques et d'appareils en vue de dresser le bilan de santé d'un patient ou d'apporter des soins (imagerie médicale, échographie, etc.) et sur l'analyse des résultats obtenus en laboratoire en vue de poser un acte médical.
- 6704-P3. Activité ou programme qui porte sur la prescription de vaccins ainsi que sur l'administration et la prescription de médicaments et de traitements non médicamenteux dans les champs susmentionnés.
- 6704-P4. Activité ou programme qui porte sur des actes habituellement réservés aux médecins, en particulier les actes médicaux délégués aux infirmières praticiennes spécialisées (IPS).

Limites :

- 6704-L1. Assignation au code 6102-Biologie lorsque l'activité ou le programme porte sur le fonctionnement normal de l'être humain. On y trouve les disciplines suivantes : la physiologie, l'anatomie, l'embryologie, la capacité du corps à s'autoguérir.
- 6704-L2. Assignation au code 6103-Biochimie et microbiologie lorsque l'activité ou le programme porte sur la génétique (notions fondamentales).
- 6704-L3. Assignation au code 6709-Sciences biomédicales lorsque l'activité ou le programme porte sur les désordres et dérèglements de la santé de l'être humain.
- 6704-L4. Assignation au code 6712-Sciences de la réadaptation lorsque l'activité ou le programme porte sur la thérapie sportive.

6705-Optométrie

L'optométrie vise les soins oculaires et visuels de première ligne par l'examen des yeux, l'évaluation de la fonction visuelle et le diagnostic des déficiences de la vision. Elle permet la prescription de traitements correctifs (lunettes, lentilles cornéennes, aides optiques ou exercices visuels) et le maintien de la santé oculaire par des conseils de prévention.

Portée :

Sera assigné au code Optométrie l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6705-P1. Activité ou programme qui porte sur l'examen de la réfraction, la santé oculaire, la vision binoculaire (orthoptique), la basse vision et la réadaptation visuelle, l'optique ophtalmique, l'anisétropie, l'électrodiagnostic, la neuro-optométrie, les déficiences de la vue, l'administration et la prescription de médicaments dans le domaine de l'optométrie, etc.

Limites :

6705-L1. Assignation au code 6704-Médecine lorsque l'activité ou le programme porte sur l'ophtalmologie.

6705-L2. Assignation au code 6712-Sciences de la réadaptation lorsque l'activité ou le programme porte sur l'ergonomie visuelle.

6706-Pharmacie

La pharmacie vise la préparation, la conservation, la distribution et l'utilisation optimale des médicaments et des produits de santé naturels ainsi que le suivi pharmacothérapeutique.

Portée :

Sera assigné au code Pharmacie l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6706-P1. Activité ou programme qui porte sur la pharmacothérapie, la pharmacodynamie, la pharmacocinétique, la psychopharmacologie, les effets et les bienfaits des médicaments (et non le développement des médicaments), l'accueil, les conseils et le suivi auprès des patients, etc.

Limites :

6706-L1. Assignation au code 6707-Médecine vétérinaire lorsque l'activité ou le programme porte sur la pharmacie animale.

6706-L2. Assignation au code 6709-Sciences biomédicales lorsque l'activité ou le programme porte sur le développement de médicaments.

6706-L3. Assignation au code 7104-Sciences économiques ou au code approprié du secteur 72-Sciences de la gestion lorsque l'activité ou le programme porte sur la pharmaco-économie ou la commercialisation du médicament.

6707-Médecine vétérinaire

La médecine vétérinaire vise l'évaluation, la prévention et le traitement des déficiences et maladies d'un animal ou d'une population d'animaux. Elle vise également la surveillance de la salubrité des aliments d'origine animale non transformés aux fins de consommation.

Portée :

Sera assigné au code Médecine vétérinaire l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

- 6707-P1. Activité ou programme qui porte sur la santé publique vétérinaire (l'épidémiologie animale, la maladie ayant un impact sur la santé animale ou l'étude de la maladie avant qu'elle soit transmise à l'être humain), la réadaptation de l'animal, les problèmes alimentaires de l'animal, la pharmacie animale ou l'ordonnance et le développement de médicaments pour animaux, etc.

- 6707-P2. Activité ou programme qui porte sur l'utilisation de techniques et d'appareils en vue de dresser le bilan de santé d'un animal ou de lui apporter des soins (imagerie médicale, échographie, etc.) et sur l'analyse des résultats obtenus en laboratoire en vue de poser un acte vétérinaire.

Limites :

- 6707-L1. Assignation au code 6102-Biologie lorsque l'activité ou le programme porte sur le fonctionnement normal des animaux. On y trouve les disciplines suivantes : la physiologie, l'anatomie, l'embryologie, la capacité du corps à s'autoguérir.

- 6707-L2. Assignation au code approprié du secteur 65-Sciences de l'agronomie et de la foresterie lorsque l'activité ou le programme porte sur l'élevage, l'alimentation ou la transformation des ressources animales.

6708-Orthophonie et audiologie

L'orthophonie et l'audiologie visent le maintien, le développement et la restauration de la capacité de communiquer de l'individu. Ces disciplines portent sur le traitement des troubles de la parole, du langage, de l'audition et du système vestibulaire.

Portée :

Sera assigné au code Orthophonie et audiologie l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6708-P1. Activité ou programme qui porte sur les désordres et dérèglements orthophoniques et audiologiques, etc.

Limites :

6708-L1. Assignation au code 6704-Médecine lorsque l'activité ou le programme porte sur l'oto-rhino-laryngologie (ORL).

6708-L2. Assignation au code 7410-Linguistique lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude de la forme, du sens et du contexte du langage.

6709-Sciences biomédicales

Les sciences biomédicales regroupent les sciences fondamentales qui étudient les causes et les effets des dérèglements et des désordres génétiques, anatomiques et physiologiques des êtres humains et des animaux.

Portée :

Sera assigné au code Sciences biomédicales l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6709-P1. Activité ou programme qui porte sur la toxicologie, l'immunologie, l'infectiologie (y compris la virologie), la médecine moléculaire, le développement de médicaments ou de vaccins, l'amélioration des soins par la biomécanique, l'utilisation d'animaux pour comprendre les dérèglements et désordres de la santé humaine, etc.

Limites :

6709-L1. Assignation au code approprié du secteur 61-Sciences biologiques lorsque l'activité ou le programme porte sur le fonctionnement normal des êtres vivants (physiologie, anatomie, biologie moléculaire et cellulaire, biochimie, etc.).

6709-L2. Assignation au code 6706-Pharmacie lorsque l'activité ou le programme porte sur les effets des médicaments sans traiter du développement de ceux-ci.

6710-Santé des populations

L'étude en *santé des populations* vise à comprendre ce qui détermine le niveau de santé d'une population humaine et à agir sur ses déterminants. Elle consiste, d'une part, en la surveillance de la santé des populations aux niveaux local, national et international et en l'analyse de ses déterminants et, d'autre part, en la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'interventions qui améliorent la santé et le bien-être.

Portée :

Sera assigné au code Santé des populations l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6710-P1. Activité ou programme qui porte sur la santé publique humaine, la santé publique dentaire, la santé communautaire, la santé mondiale, la santé environnementale (établissement de plans d'action, de conclusions, etc., selon les mesures prises au moyen des sciences biomédicales), l'épidémiologie (surveillance épidémiologique et épidémiologie causale), les programmes de prévention des maladies, de promotion de la santé, d'évaluation en santé ou d'éducation sanitaire, la planification stratégique des services de santé (organisation de la santé), la santé et la sécurité au travail (volet prévention des maladies, étude des problèmes de santé, politiques de conformité, programmes et services gouvernementaux), la pharmacovigilance (surveillance après la mise en marché de médicaments), la santé et la société, le système de santé, etc.

Limites :

6710-L1. Assignation au code 6303-Mathématiques appliquées lorsque l'activité ou le programme porte sur la production de statistiques associées au contrôle des épidémies (biostatistiques).

6710-L2. Assignation au code 7205-Gestion des ressources humaines et relations industrielles lorsque l'activité ou le programme porte sur la gestion des politiques de santé et sécurité au travail au sein d'une organisation.

6711-Nutrition et diététique

La *nutrition* et la *diététique* visent l'étude des différents aspects de l'alimentation humaine.

Portée :

Sera assigné au code Nutrition et diététique l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6711-P1. Activité ou programme qui porte sur les aliments et leurs effets sur l'être humain, l'ensemble des règles qui régissent l'alimentation (besoins en éléments nutritifs, groupes alimentaires, poids santé, etc.), les processus métaboliques de l'organisme, l'étiquetage nutritionnel, etc.

Limites :

6711-L1. Assignation au code 6502-Agronomie lorsque l'activité ou le programme porte sur l'alimentation des animaux.

6711-L2. Assignation au code 6503-Sciences et technologie des aliments lorsque l'activité ou le programme porte sur l'innocuité des aliments et la production des aliments.

6711-L3. Assignation au code 6704-Médecine ou au code 6802-Psychologie lorsque l'activité ou le programme porte sur les troubles alimentaires.

6711-L4. Assignation au code 6707-Médecine vétérinaire lorsque l'activité ou le programme porte sur les problèmes alimentaires de l'animal.

6712-Sciences de la réadaptation

Les sciences de la réadaptation visent l'évaluation et l'intervention thérapeutiques (notamment par des manipulations physiques) pour optimiser les fonctionnalités de la personne aux prises avec des désordres musculo-squelettiques, neurologiques et cardiorespiratoires.

Portée :

Sera assigné au code Sciences de la réadaptation l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6712-P1. Activité ou programme qui porte sur la chiropratique, la podiatrie, l'ostéopathie, la physiothérapie, l'ergothérapie, l'ergonomie, la réadaptation, la thérapie sportive, etc.

Limites :

6712-L1. Assignation au code 6704-Médecine lorsque l'activité ou le programme porte sur la médecine sportive (diagnostic médical, suivi de l'athlète, bilan de santé, etc.).

6712-L2. Assignation au code 6713-Sciences de l'activité physique lorsque l'activité ou le programme porte sur la prescription de l'activité physique ou l'élaboration de programmes d'exercice physique pour des individus en santé, notamment les athlètes (kinésiologie, kinanthropologie, éducation physique).

6713-Sciences de l'activité physique

Les sciences de l'activité physique visent l'évaluation et l'intervention en matière d'exercices physiques et de sports dans un objectif d'enseignement, de prévention, d'adaptation ou de performance. Elles s'intéressent aussi aux mécanismes et aux phénomènes liés à la motricité et à l'effort physique humain.

Portée :

Sera assigné au code Sciences de l'activité physique l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6713-P1. Activité ou programme qui porte sur la kinésiologie, la kinanthropologie, l'éducation physique (y compris les volets pédagogie et didactique), la biomécanique appliquée, la promotion de la santé par le sport, l'adaptation de l'activité physique aux personnes handicapées, etc.

Limite :

6713-L1. Assignation au code 6712-Sciences de la réadaptation lorsque l'activité ou le programme porte sur la prescription d'exercices physiques à la suite d'une blessure (thérapie sportive), d'une opération chirurgicale ou d'une convalescence.

68-PSYCHOLOGIE ET RELATIONS HUMAINES

6801-Code général du secteur Psychologie et relations humaines

La *psychologie* et les *relations humaines* regroupent les disciplines qui s'intéressent aux comportements et aux émotions des individus dans le contexte de leur situation particulière et de leur environnement. Ces disciplines ont notamment pour objet la prévention des difficultés d'adaptation, la prestation de traitements de nature psychologique et sociale, ainsi que le maintien et le renforcement des capacités adaptatives et du potentiel des individus.

Portée :

Sera assigné au code général du secteur Psychologie et relations humaines l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6801-P1. Activité ou programme qui porte sur l'animation de groupe dans un contexte de relation d'aide ou de démarche en santé ou en services sociaux, **sans pouvoir être classé dans aucun des codes spécifiques de ce secteur.**

Limite :

6801-L1. Assignation au code 7210-Récréologie, tourisme et loisir lorsque l'activité ou le programme porte sur l'animation de groupes sociaux.

6802-Psychologie

La psychologie est l'étude du comportement et des processus mentaux. Elle vise l'analyse, la compréhension et l'explication de la structure et du fonctionnement de l'activité mentale, ainsi que des comportements normaux ou pathologiques qui lui sont associés. La psychologie peut comporter des interventions et des traitements dans le but de favoriser la santé psychologique.

Portée :

Sera assigné au code Psychologie l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

- 6802-P1. Activité ou programme qui porte sur la psychologie sociale, la psychologie cognitive, la psychologie du développement, la psychologie comportementale, la neuropsychologie, la psychologie clinique, la psychothérapie, la thérapie par les arts, la zoothérapie, les dérèglements psychologiques, la psychologie expérimentale (humaine et animale), la psychologie du langage (étude des principes psychologiques d'acquisition d'une langue), la psychologie du counseling et de la relation d'aide, l'administration, la notation et l'interprétation de tests psychologiques visant à étudier la personnalité de l'individu, etc.
- 6802-P2. Activité ou programme qui porte sur la psychologie du travail et des organisations, la psychologie industrielle et la psychologie organisationnelle (étude du comportement humain dans un contexte de travail : évaluation du climat psychologique de travail, gestion psychologique des conflits, élaboration de programmes d'aide aux employés, etc.), etc.

Limites :

- 6802-L1. Assignation au code 6704-Médecine lorsque l'activité ou le programme porte sur la psychiatrie (spécialité médicale qui traite des maladies mentales et des troubles psychiques).
- 6802-L2. Assignation au code 6803-Travail social lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude du rapport de l'individu et son environnement.
- 6802-L3. Assignation au code approprié du secteur 72-Sciences de la gestion lorsque l'activité ou le programme porte sur le développement d'aptitudes au leadership, selon la prépondérance.
- 6802-L4. Assignation au code 7410-Linguistique lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude formelle (descriptive et explicative) du langage.

6803-Travail social

Le *travail social* vise l'évaluation et la mobilisation des capacités d'un individu à utiliser ses propres ressources et celles de son milieu de vie pour parvenir à un fonctionnement social satisfaisant (avec d'autres individus, sa famille, sa communauté, etc.), dans une perspective d'amélioration du bien-être général. Par des interventions co-construites avec les personnes concernées, et avec l'aide de partenaires provenant de secteurs d'activités divers, le travailleur social contribue à prévenir, résoudre ou réduire certaines difficultés d'ordre social (pauvreté, chômage, délinquance, violence conjugale, maltraitance, toxicomanie, etc.).

Portée :

Sera assigné au code Travail social l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6803-P1. Activité ou programme qui porte sur le travail social clinique, les relations familiales et le développement de l'enfant dans son milieu social, le changement social, le service social dans le domaine de la santé et des services sociaux (gérontologie, santé mentale, dépendances [dans un cadre évaluatif], travail de rue, suicide, promotion et défense des droits individuels et collectifs, justice sociale, etc.), l'organisation et l'action communautaires, etc.

Limites :

6803-L1. Assignation au code 6802-Psychologie lorsque l'activité ou le programme porte sur l'administration, la notation et l'interprétation de tests psychologiques visant à étudier la personnalité de l'individu plutôt que son rapport à son environnement.

6803-L2. Assignation au code 6804-Psychoéducation lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude des difficultés d'adaptation d'un individu, peu importe l'environnement dans lequel il vit.

6803-L3. Assignation au code 7108-Sociologie lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude de la société.

6804-Psychoéducation

La psychoéducation vise l'intervention auprès de l'individu aux prises avec des difficultés d'adaptation se reflétant sur le plan comportemental, peu importe l'environnement dans lequel il vit. Cette discipline permet d'évaluer les difficultés d'adaptation et les capacités adaptatives, de déterminer un plan d'intervention et d'en assurer la mise en œuvre, de rétablir et de développer les capacités adaptatives de la personne, ainsi que de contribuer au développement des conditions du milieu en vue d'une adaptation optimale et d'une meilleure intégration sociale.

Portée :

Sera assigné au code Psychoéducation l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6804-P1. Activité ou programme qui porte sur l'adaptation psychosociale, les capacités adaptatives, les troubles extériorisés (troubles du comportement, troubles déficitaires de l'attention, etc.) et intériorisés (retrait social, etc.) tant chez l'enfant ou l'adolescent que chez l'adulte, les problématiques liées au retard du développement, au vieillissement, aux problèmes de santé physique, à la violence, à l'intimidation, au décrochage, etc.

Limites :

6804-L1. Assignation au code 6803-Travail social lorsque l'activité ou le programme porte sur les services sociaux offerts à un individu en vue de l'aider à parvenir à un fonctionnement social satisfaisant.

6804-L2. Assignation au code approprié du secteur 75-Sciences de l'éducation lorsque l'activité ou le programme porte sur l'éducation et l'apprentissage des élèves (acquisition de méthodes d'enseignement, psychopédagogie, etc.).

6804-L3. Assignation au code 7504-Adaptation scolaire lorsque l'activité ou le programme porte sur l'adaptation d'un enseignement, d'un matériel et d'un environnement scolaire aux besoins des élèves en raison de leurs caractéristiques et de leurs profils particuliers.

6805-Orientation

L'orientation vise l'accomplissement optimal du potentiel des individus en tenant compte du contexte psychologique, socioéconomique et culturel. Elle consiste à proposer à des personnes d'âge scolaire et aux adultes les différents cheminements scolaires et professionnels dans lesquels ils pourraient s'insérer en fonction de leurs intérêts, de leur parcours scolaire antérieur, de leur personnalité et de leurs aptitudes.

Portée :

Sera assigné au code Orientation l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6805-P1. Activité ou programme qui porte sur l'information scolaire et professionnelle, le développement professionnel, le développement vocationnel, le counseling de carrière, le conseil en orientation professionnelle, l'insertion socioprofessionnelle, la dynamique des professions, la recherche d'emploi et de formation, etc.

Limite :

6805-L1. Assignation au code 6802-Psychologie lorsque l'activité ou le programme porte sur le concept de soi et de l'identité, et les théories de la personnalité.

6806-Sexologie

La *sexologie* vise la prévention, l'évaluation et le traitement de troubles de nature sexuelle. Elle étudie tous les aspects de la sexualité, à savoir le développement sexuel, les mécanismes des rapports érotiques, le comportement sexuel et les relations affectives, en considérant les aspects physiologiques, psychologiques, médicaux, sociaux et culturels.

Portée :

Sera assigné au code Sexologie l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6806-P1. Activité ou programme qui porte sur la sexologie clinique, la psychologie de la sexualité, la sexualité humaine, la sexualité et le vieillissement, les difficultés sexuelles et relationnelles, les déviances et agressions sexuelles, la santé sexuelle, etc.

Limites :

6806-L1. Assignation au code 6102-Biologie lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude du fonctionnement normal des organes sexuels.

6806-L2. Assignation au code 7502-Pédagogie et didactique lorsque l'activité ou le programme porte sur l'éducation à la sexualité.

69-SCIENCES DE L'AMÉNAGEMENT

6901-Code général du secteur Sciences de l'aménagement

Les sciences de l'aménagement regroupent les disciplines qui mènent à l'élaboration, la conception et l'utilisation des espaces intérieurs et extérieurs, des objets et des lieux construits pour les humains.

Portée :

Sera assigné au code général du secteur Sciences de l'aménagement l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6901-P1. Activité ou programme qui permet de créer de nouveaux objets ou environnements à la fois esthétiques et adaptés à leurs fonctions, **sans pouvoir être classé dans aucun des codes spécifiques de ce secteur.**

Limite :

6901-L1. Assignation au code spécifique approprié du secteur 69-Sciences de l'aménagement lorsque l'activité vise à produire des plans et des maquettes de projets ou autres ébauches de projets. Cette activité sera classée dans la discipline associée au projet à réaliser. Par exemple, l'activité visant la production d'un plan d'un bâtiment pourrait être classée au code 6902-Architecture. Les activités dont le contenu porte sur les techniques ou les pratiques permettant de réaliser ces ébauches se classent selon la discipline de la technique ou de la pratique.

6902-Architecture

L'architecture vise la conception des espaces, des édifices ou des ouvrages selon des règles de construction. Elle tient compte des concepts esthétiques, classiques ou nouveaux, de forme et d'agencement d'espace, en considérant les aspects sociaux et environnementaux liés à la fonction de l'édifice et à son intégration dans son environnement.

Portée :

Sera assigné au code Architecture l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6902-P1. Activité ou programme qui porte sur l'architecture urbaine, l'architecture virtuelle, l'architecture contemporaine, l'acoustique architecturale, les stratégies structurales, la conservation et la restauration de bâtiments, les ambiances physiques, la domestication de l'espace, etc.

Limites :

6902-L1. Assignation au code 6605-Génie civil lorsque l'activité ou le programme porte sur la phase de construction des bâtiments.

6902-L2. Assignation au code 6903-Design lorsque l'activité ou le programme porte sur l'architecture paysagiste.

6902-L3. Assignation au code 7113-Histoire de l'art et études des arts lorsque l'activité ou le programme porte sur l'histoire de l'architecture, le patrimoine bâti et les études patrimoniales.

6903-Design

Le *design* vise la conception d'un objet, d'un espace ou d'un système qui se situe à la croisée de l'art, de la technique et de l'environnement humain. Le *design* considère tout autant l'aspect fonctionnel que l'aspect esthétique de la création dans le but de répondre à un besoin.

Portée :

Sera assigné au code Design l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6903-P1. Activité ou programme qui porte, à des fins fonctionnelles ou communicationnelles, sur le design industriel ou le design appliqué (conception et développement de nouveaux produits, équipements, interfaces, systèmes ou services), le design d'intérieur, le design d'espace, le design urbain, le design d'environnement, le design de mode, le design graphique, l'architecture paysagiste, le design interactif (UX design), etc.

Limites :

6903-L1. Assignation au code 6403-Informatique appliquée lorsque l'activité ou le programme porte sur la programmation du jeu vidéo.

6903-L2. Assignation au code 7007-Arts numériques lorsque l'activité ou le programme porte sur l'utilisation de procédés numériques à des fins d'expression et de création artistiques.

6904-Urbanisme, aménagement et développement territorial

L'urbanisme, l'aménagement et le développement territorial visent la planification, le développement et l'organisation de la ville et des territoires par la mise en place de processus, de politiques, de réglementations et de modalités de développement.

Portée :

Sera assigné au code Urbanisme, aménagement et développement territorial l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

6904-P1. Activité ou programme qui porte sur l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la planification, l'aménagement et le développement urbain, rural et régional, les principes d'aménagement et l'étude d'impacts, le zonage et la réglementation qui en découle, la planification des transports, les voiries et les espaces publics, etc.

Limites :

6904-L1. Assignation au code 7104-Sciences économiques lorsque l'activité ou le programme porte sur l'économie urbaine.

6904-L2. Assignation au code 7106-Géographie humaine lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude de la ville et de ses composantes.

6904-L3. Assignation au code 7107-Science politique lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude de l'organisation politique de la ville.

6904-L4. Assignation au code 7208-Gestion des organisations lorsque l'activité ou le programme porte sur la gestion du développement régional, la prise de décision et la gestion d'une ville.

6904-L5. Assignation au code approprié du secteur 73-Droit lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude et l'interprétation des lois dans le domaine de l'urbanisme.

70-BEAUX-ARTS ET ARTS APPLIQUÉS

7001-Code général du secteur Beaux-arts et arts appliqués

Les *beaux-arts* et les *arts appliqués* regroupent les disciplines qui mènent à l'expression de la créativité, de l'imaginaire ou des émotions dans la conception et la production d'œuvres physiques, virtuelles ou numériques.

Portée :

Sera assigné au code Beaux-arts et arts appliqués l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7001-P1. Activité ou programme qui permet de concevoir ou d'élaborer les étapes d'une œuvre ou d'un projet artistique **sans pouvoir être classé dans aucun des codes spécifiques de ce secteur.**

Limites :

7001-L1. Assignation au code approprié du secteur 70-Beaux-arts et arts appliqués lorsque l'activité vise à produire des plans et des maquettes de projets ou autres ébauches de projets. Cette activité sera classée dans la discipline associée au projet à réaliser. Par exemple, l'activité visant la production d'un scénario de film pourrait être classée au code 7005-Cinématographie. Les activités dont le contenu porte sur les techniques ou les pratiques permettant de réaliser ces ébauches se classent selon la discipline de la technique ou de la pratique.

7001-L2. Assignation au code 7113-Histoire de l'art et études des arts lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude et l'analyse d'œuvres artistiques.

7001-L3. Assignation au code approprié du secteur 74-Lettres, langues et communication lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude littéraire d'œuvres théâtrales ou sur la rédaction d'une œuvre littéraire.

7002-Arts plastiques

Les *arts plastiques* visent toutes les pratiques ou les techniques qui mènent à la production d'une œuvre artistique sur des supports physiques, au travers d'une variété de formes, de couleurs, de textures et de volumes.

Portée :

Sera assigné au code Arts plastiques l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7002-P1. Activité ou programme qui porte sur le dessin, la sculpture, la peinture, la restauration de l'art, l'art graphique non numérique, etc.

Limite :

7002-L1. Assignation au code 6903-Design lorsque l'activité ou le programme porte sur le design graphique ou la création d'objets à des fins fonctionnelles ou communicationnelles.

7003-Musique

La *musique* vise la conception et la production de trames sonores par la variation et l'agencement des sons, de leurs rythmes et de leurs hauteurs. Elle comprend les techniques d'écriture, d'arrangement, d'interprétation et d'improvisation musicale ainsi que les techniques de consignation sur des supports physiques ou électroniques.

Portée :

Sera assigné au code Musique l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7003-P1. Activité ou programme qui porte sur le chant, la science de l'enregistrement, la musique religieuse, l'instrument, l'interprétation musicale, la composition théorique de la musique, etc.

Limites :

7003-L1. Assignation au code 7004-Art dramatique et danse lorsque l'activité ou le programme porte sur les dimensions théâtrales de l'opéra.

7003-L2. Assignation au code 7007-Art numérique lorsque l'activité ou le programme porte sur le traitement numérique du son et la création d'effets sonores.

7003-L3. Assignation au code 7113-Histoire de l'art et études des arts lorsque l'activité ou le programme porte sur la musicologie.

7003-L4. Assignation au code 7502-Pédagogie et didactique lorsque l'activité ou le programme porte sur les aspects pédagogiques et didactiques de l'enseignement de la musique.

7004-Art dramatique et danse

L'art dramatique et la danse visent la conception, la mise en scène et l'interprétation de spectacles visuels dans lesquels un ou des interprètes représentent des situations ou des personnages dans le but de transmettre une vision ou un message artistique aux spectateurs.

Portée :

Sera assigné au code Art dramatique et danse l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7004-P1. Activité ou programme qui porte sur le mime, le mouvement expressif, la rythmique, l'actuation ou l'interprétation, l'art performance, la scénographie et le décor, le costume, l'éclairage, les accessoires, la marionnette, le son, etc.

Limites :

7004-L1. Assignation au code 7003-Musique lorsque l'activité ou le programme porte sur les dimensions musicales de l'opéra.

7004-L2. Assignation au code 7113-Histoire de l'art et études des arts lorsque l'activité ou le programme porte sur les études théâtrales.

7004-L3. Assignation au secteur 74-Lettres, langues et communication lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude littéraire d'œuvres théâtrales ou sur le langage des signes.

7005-Cinématographie

La *cinématographie* vise la conception, la mise en scène ou la production d'images captées dynamiques. Elles sont agencées sous la forme d'une trame narrative.

Portée :

Sera assigné au code Cinématographie l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7005-P1. Activité ou programme qui porte sur la scénarisation et la production de films, de séries dramatiques, de films d'animation, de documentaires, etc.

Limites :

7005-L1. Assignation au code 7113-Histoire de l'art et études des arts lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude d'œuvres cinématographiques.

7005-L2. Assignation au code 7413-Communication médiatique et journalisme lorsque l'activité ou le programme porte sur la transmission de messages ou d'information au public, etc.

7006-Photographie

La *photographie* vise la conception, la mise en scène et la production d'images captées statiques.

Portée :

Sera assigné au code Photographie l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7006-P1. Activité ou programme qui porte sur la photographie scientifique, les éléments qui concourent à la préparation des images, le volet photographie de la scénographie, des décors, des costumes, des séries télé, de la publicité, etc.

Limite :

7006-L1. Assignation au code 6205-Géomatique lorsque l'activité ou le programme porte sur la photogrammétrie, la photo-interprétation, etc.

7007-Arts numériques

Les arts numériques constituent une pratique artistique où les procédés de création numérique sont au centre du processus créatif ou de la présentation de l'œuvre.

Portée :

Sera assigné au code Arts numériques l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7007-P1. Activité ou programme qui porte sur la création de contenus numériques visuels et sonores, l'infographie 2D et 3D, l'aspect visuel et sonore du jeu vidéo, le traitement numérique de l'image et du son, la création d'effets visuels et sonores, le design en mouvement (*motion design* ou animation graphique), la création par l'outil numérique d'un type d'expression artistique différent au regard des autres disciplines des beaux-arts, etc.

Limites :

7007-L1. Assignation au code 6903-Design lorsque l'activité ou le programme porte sur différents types de design dont les fins sont fonctionnelles ou communicationnelles.

7007-L2. Assignation au code 7005-Cinématographie lorsque l'activité ou le programme porte sur la création d'un film, y compris un film d'animation.

7007-L3. Assignation au code 7006-Photographie lorsque l'activité ou le programme porte sur la photographie.

71-SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

7101-Code général du secteur Sciences humaines et sociales

Les *sciences humaines et sociales* regroupent les disciplines qui étudient les activités et les comportements des êtres humains, des systèmes sociaux et des institutions sociales. Elles analysent les manifestations de la société, aussi bien matérielles que symboliques.

Portée :

Sera assigné au code général du secteur Sciences humaines et sociales l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7101-P1. Activité ou programme qui porte sur les études urbaines, les études culturelles, les études féministes, les études du genre, les études anciennes, les pratiques muséales, la coopération internationale, la démographie (qualitative), **sans pouvoir être classé dans aucun des codes spécifiques de ce secteur.**

Limite :

7101-L1. Assignation au code 6303-Mathématiques appliquées lorsque l'activité ou le programme porte sur la démographie (quantitative).

7102-Anthropologie

L'anthropologie étudie l'être humain dans ses aspects culturels, morphologiques et évolutifs. Elle se penche en particulier sur ce qui distingue l'humain, dans son ensemble, des autres êtres vivants : langages, coutumes, religions, institutions, comportements culturels.

Portée :

Sera assigné au code Anthropologie l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7102-P1. Activité ou programme qui porte sur l'anthropologie de la santé (anthropologie médicale), l'anthropologie biologique ou physique (étude de l'évolution et de l'adaptation humaine : diversité morphologique, physiologie, bases biologiques du comportement des humains), l'anthropologie sociale et culturelle (ethnologie), l'anthropologie linguistique ou ethnolinguistique (étude de l'influence de la langue sur la vie sociale), etc.

Limites :

7102-L1. Assignation au code 6102-Biologie lorsque l'activité ou le programme porte sur la biologie évolutive.

7102-L2. Assignation au code 6802-Psychologie lorsque l'activité ou le programme porte sur les principes psychologiques d'acquisition d'une langue.

7102-L3. Assignation au code 7204-Marketing lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude du comportement du consommateur dans le but de faire une étude de marché.

7102-L4. Assignation au code 7410-Linguistique lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude formelle (descriptive et explicative) du langage.

7103-Archéologie

L'archéologie étudie les sociétés disparues et le passé des sociétés actuelles, en se fondant sur les fouilles, l'analyse et l'interprétation des restes artéfactuels, humains ou autres.

Portée :

Sera assigné au code Archéologie l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7103-P1. Activité ou programme qui porte sur les traces laissées par l'homme, comme les écrits, les outils, les bijoux, les armes, les vêtements, etc.

Limite :

7103-L1. Assignation au code 6204-Sciences de la Terre et de l'environnement lorsque l'activité ou le programme porte sur la paléontologie.

7104-Sciences économiques

Les sciences économiques étudient l'allocation des ressources dans la société. Elles analysent et expliquent les modalités selon lesquelles un individu ou une société assigne des moyens limités à la satisfaction de besoins nombreux et illimités.

Portée :

Sera assigné au code Sciences économiques l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7104-P1. Activité ou programme qui porte sur la microéconomie, la macroéconomie, l'économie financière, monétaire, internationale, politique, publique, industrielle ou rurale (y compris le volet économique de l'agroéconomie), l'économie du travail et des ressources humaines, l'économie des affaires, de la santé, de l'environnement, de l'éducation, etc.

Limites :

7104-L1. Assignation au code 6303-Mathématiques appliquées lorsque l'activité ou le programme porte sur l'économétrie.

7104-L2. Assignation au code approprié du secteur 72-Sciences de la gestion lorsque l'activité ou le programme porte, dans une perspective appliquée, sur l'apprentissage et la mise en pratique de techniques et de stratégies de gestion financière visant la performance d'une organisation.

7105-Histoire

L'*histoire* étudie l'ensemble des événements et faits passés relatifs à l'humanité. Elle est un récit du passé, construit à partir de différentes sources, par lequel elle cherche à décrire, comprendre et expliquer les événements et faits passés.

Portée :

Sera assigné au code Histoire l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7105-P1. Activité ou programme qui porte sur l'histoire de disciplines.

7105-P2. Activité ou programme qui porte sur les périodes historiques (préhistoire, Antiquité, Moyen Âge, Temps modernes, époque contemporaine, etc.), l'histoire de la pensée, l'histoire de la santé, l'histoire de la famille, l'histoire et la muséologie, l'analyse de sources historiques, l'historiographie, etc.

Limite :

7105-L1. Assignation au code du secteur approprié lorsque l'activité, bien que de nature historique, porte de manière prépondérante sur l'étude et la compréhension de concepts disciplinaires.

7106-Géographie humaine

La géographie humaine étudie la répartition spatiale des êtres humains, soit la façon dont les humains utilisent, aménagent et se représentent leurs environnements ou leurs milieux de vie.

Portée :

Sera assigné au code Géographie humaine l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7106-P1. Activité ou programme qui porte sur la géographie des populations, la géographie urbaine, la géographie économique, la géographie politique, l'élaboration de cartes relevant de la géographie humaine, l'utilisation de données provenant de différentes sources, les représentations humaines du territoire, etc.

Limites :

7106-L1. Assignation au code 6204-Sciences de la Terre et de l'environnement lorsque l'activité porte sur l'élaboration de cartes (topographiques, météorologiques, géologiques, etc.).

7106-L2. Assignation au code 6205-Géomatique lorsque l'activité porte sur l'élaboration de cartes d'utilisation du sol, des régions hydrographiques, de divisions cadastrales, etc.

7106-L3. Assignation au code 6904-Urbanisme, aménagement et développement territorial lorsque l'activité ou le programme porte sur la mise en place de processus, de politiques, de réglementations et de modalités de développement de l'aménagement du territoire (urbain ou rural).

7107-Science politique

La science politique étudie les processus politiques (locaux, nationaux, internationaux) mettant en jeu des rapports de pouvoir entre les individus, les groupes et les États. Elle est l'étude descriptive, explicative et prospective des phénomènes liés aux relations de pouvoir public.

Portée :

Sera assigné au code Science politique l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7107-P1. Activité ou programme qui porte sur la pensée politique, les politiques publiques, l'évolution sociopolitique, les systèmes politiques, les idéologies politiques (nationalisme, fédéralisme, fascisme, marxisme, démocratie, etc.), les études géopolitiques, les relations internationales, l'étude des rapports de forces (leadership politique), l'organisation des pouvoirs (judiciaires, législatifs et exécutifs), etc.

Limites :

7107-L1. Assignation au code 7205-Gestion des ressources humaines et relations industrielles lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude des relations syndicales-patronales.

7107-L2. Assignation au code 7208-Gestion des organisations lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude des relations hiérarchiques dans une organisation ou sur l'administration publique.

7107-L3. Assignation au code approprié du secteur 73-Droit lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude et l'interprétation des lois.

7108-Sociologie

La *sociologie* étudie le fait social, soit les relations, actions et représentations collectives par lesquelles se constituent les sociétés. Elle étudie l'interaction entre individus et phénomènes sociaux et cherche à comprendre et expliquer, au moyen d'un ensemble de méthodes d'observation et de cadres d'analyse, comment les sociétés fonctionnent et se transforment.

Portée :

Sera assigné au code Sociologie l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

- 7108-P1. Activité ou programme qui porte sur la sociologie de disciplines.
- 7108-P2. Activité ou programme qui porte sur la sociologie de la famille, la sociologie du travail, la sociologie des organisations, la sociologie de la santé, la sociologie de l'environnement, la sociologie de l'éducation (l'éducation dans la société), etc.
- 7108-P3. Activité ou programme qui porte sur le multimédia et la société, le cinéma et la société, les inégalités sociales, le lien social, etc.

Limite :

- 7108-L1. Assignation au code 7205-Gestions des ressources humaines et relations industrielles lorsque l'activité ou le programme porte sur le développement organisationnel et les relations de travail.

7109-Criminologie

La criminologie étudie le crime en tant que phénomène sociopathologique, le comportement criminel (individuel et collectif) ainsi que les institutions sociales habilitées à réprimer et à prévenir la criminalité.

Portée :

Sera assigné au code Criminologie l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7109-P1. Activité ou programme qui porte sur le crime, la fraude, la victimologie, la pénologie, le milieu carcéral, l'enquête, le renseignement, les affaires policières, la sécurité intérieure, etc.

Limites :

7109-L1. Assignation au code approprié du secteur 61-Sciences biologiques ou du secteur 62-Sciences physiques lorsque l'activité ou le programme porte sur la criminalistique (*forensic*) et la science criminelle.

7109-L2. Assignation au code 7201-Code général du secteur Sciences de la gestion lorsque l'activité ou le programme porte sur la gestion des mesures d'urgence.

7109-L3. Assignation au code 7303-Droit criminel lorsque l'activité ou le programme porte sur le déroulement d'un procès ou sur les lois et règlements qui proscrivent un comportement criminel.

7109-L4. Assignation au code 7202-Comptabilité lorsque l'activité ou le programme porte sur la détection de la fraude fiscale, liée notamment aux instruments financiers et aux faillites.

7110-Développement durable

Le *développement durable* traite des processus et attitudes permettant l'élaboration de projets qui répondent aux besoins et aux aspirations des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Ce type de développement vise l'intégration des dimensions économique, environnementale, sociale, politique, culturelle, territoriale, éthique et symbolique liées au bien-être des êtres vivants.

Portée :

Sera assigné au code Développement durable l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7110-P1. Activité ou programme qui porte sur les politiques, les plans stratégiques, les procédures, les programmes environnementaux, la responsabilité sociale des organisations, l'investissement responsable, l'équité sociale, l'acceptabilité sociale, la sensibilisation, la vulgarisation du développement durable, etc.

Limites :

7110-L1. Assignation au code 6204-Sciences de la Terre et de l'environnement lorsque l'activité ou le programme porte sur les analyses, les bilans, les évaluations environnementales (sciences fondamentales et appliquées) sur lesquelles sont fondées les politiques, les programmes environnementaux, etc.

7110-L2. Assignation au code 7208-Gestion des organisations lorsque l'activité ou le programme porte sur l'application de principes de développement durable au sein d'une entreprise.

7111-Théologie et sciences des religions

La *théologie* et les *sciences des religions* étudient les approches qui permettent d'analyser et de vivre le phénomène religieux (religions, divinités, rites, sectes, symboliques, traditions, etc.). Différentes disciplines sont mises à contribution tantôt pour appréhender le phénomène de l'extérieur, en sciences des religions, tantôt du point de vue du participant à une religion, en théologie.

Portée :

Sera assigné au code Théologie et sciences des religions l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7111-P1. Activité ou programme qui porte sur l'accompagnement spirituel, l'animation pastorale, l'étude des différentes religions, la catéchèse, la liturgie, la prière, les évangiles, le droit canonique et ecclésiastique ou le droit découlant des autres religions (loi juive, loi islamique, etc.), l'étude biblique (écriture sainte), etc.

Limite :

7111-L1. Assignation au code 7112-Philosophie et éthique lorsque l'activité ou le programme porte sur l'éthique.

7112-Philosophie et éthique

La philosophie et l'éthique sont des disciplines spéculatives qui se présentent comme un questionnement, une interprétation et une réflexion sur le monde et l'existence humaine, y compris l'agir éthique. Ces disciplines intellectuelles utilisent des méthodes argumentatives qui se veulent rationnelles et critiques.

Portée :

Sera assigné au code Philosophie et éthique l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

- 7112-P1. Activité ou programme qui porte sur la philosophie de disciplines.
- 7112-P2. Activité ou programme qui porte sur l'épistémologie, la philosophie du langage, l'étude des différents courants ou théories philosophiques, etc.
- 7112-P3. Activité ou programme qui porte, de manière prépondérante, sur les fondements éthiques à la base des règles déontologiques (éthique déontologique), la bioéthique, l'éthique appliquée et professionnelle (ex. : éthique de l'ingénieur, éthique de l'infirmière), etc.

Limites :

- 7112-L1. Dans le cas d'activités ou de programmes portant sur l'éthique professionnelle, assignation au code approprié du secteur uniquement lorsque l'activité ou le programme vise, de manière prépondérante, l'acquisition de compétences transversales liées à la pratique professionnelle, comme défini au principe 3.c.
- 7112-L2. Assignation au code 7301-Code général du secteur Droit lorsque l'activité ou le programme porte sur l'interprétation et l'application des règles déontologiques dans un cadre professionnel.

7113-Histoire de l'art et études des arts

L'histoire de l'art et les études des arts se penchent sur les formes artistiques et leur signification dans leur contexte historique. Ces disciplines cherchent à situer l'art dans l'expérience humaine à travers les siècles et les différentes cultures.

Portée :

Sera assigné au code Histoire de l'art et études des arts l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7113-P1. Activité ou programme qui porte sur l'étude des arts (étude de films, de pièces de théâtre, etc.), l'histoire de l'architecture, les conditions de création des artistes, la reconnaissance du fait artistique par un public, les études théâtrales et les œuvres théâtrales, les études cinématographiques, la musicologie (histoire et littérature de la musique), le regard critique sur toutes formes d'art (jeu vidéo, théâtre, musique, etc.), etc.

Limite :

7113-L1. Assignation au code approprié du secteur 74-Lettres, langues et communication lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude d'une œuvre littéraire.

72-SCIENCES DE LA GESTION

7201-Code général du secteur Sciences de la gestion

Les sciences de la gestion regroupent les disciplines traitant de l'ensemble des pratiques (notamment la planification, l'organisation, la direction et le contrôle) qui permettent au gestionnaire et à l'organisation de prendre des décisions et de les mettre en œuvre en vue d'atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels. Ensemble, elles permettent le pilotage de l'action collective au sein d'une organisation, qu'elle soit privée ou publique.

Portée :

Sera assigné au code général du secteur Sciences de la gestion l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7201-P1. Activité ou programme qui porte sur la gestion des mesures d'urgence et la gestion des risques dans un cadre général, le coaching, le consultant et son rôle dans l'organisation, le travailleur autonome, la gestion de sa propre carrière, ou qui permet d'acquérir les compétences relatives à la prise de décisions et à leur mise en œuvre au sein des organisations, **sans pouvoir être classé dans aucun des codes spécifiques de ce secteur.**

Limites :

- 7201-L1. Assignation au code 6303-Mathématiques appliquées lorsque l'activité ou le programme porte sur le volet mathématique des méthodes de la recherche opérationnelle.
- 7201-L2. Assignation au code 6403-Informatique appliquée lorsque l'activité ou le programme vise le développement des outils informatiques du commerce électronique.
- 7201-L3. Assignation au code 6607-Génie mécanique et industriel lorsque l'activité ou le programme porte sur les méthodes de recherche opérationnelle visant la conception de systèmes de production ou de réseaux logistiques basés sur des approches mathématiques et par différents moyens de modélisation.
- 7201-L4. Assignation au code approprié du secteur 71-Sciences humaines et sociales lorsque l'activité ou le programme porte sur la compréhension du contexte dans lequel évoluent l'organisation et ses acteurs.
- 7201-L5. Assignation au code 7104-Sciences économiques lorsque l'activité ou le programme porte, de manière théorique, sur le comportement des entreprises en général (fixation des prix, fusion, production de la quantité, optimisation des profits, etc.).

7202-Comptabilité

Les sciences comptables visent l'établissement de systèmes de surveillance et de contrôle de gestion, ainsi que la collecte, l'analyse et la communication des informations à caractère principalement financier produites par les systèmes d'information comptable des organisations concernant leurs activités.

Portée :

Sera assigné au code Comptabilité l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

- 7202-P1. Activité ou programme qui porte, dans le secteur public ou privé, sur la comptabilité et les sciences comptables, l'information financière, les systèmes d'information comptable, l'audit interne, les missions de certification externe et la juricomptabilité.
- 7202-P2. Activité ou programme qui porte sur les calculs aux fins de production d'états financiers, de conciliation et de déclaration d'impôt, et sur l'évaluation des questions de conformité au sens comptable tant pour les particuliers que pour les sociétés.
- 7202-P3. Activité ou programme qui porte sur l'analyse des contrôles dans la prise de décisions de gestion et la gestion des risques d'entreprise, l'élaboration de politiques financières d'entreprise, l'identification, l'analyse, l'évaluation et la recommandation de décisions d'investissement et de financement d'entreprise, etc.

Limite :

- 7202-L1. Assignation au code 7306-Fiscalité lorsque l'activité ou le programme porte sur les principes des législations fiscales, le droit des sociétés, le Code civil, etc., à la base des contrats et des structures mises en place dans l'élaboration de différentes planifications fiscales.

7203-Finance

La *finance* vise à assurer qu'une personne, une organisation ou un État dispose des ressources financières nécessaires à l'atteinte de ses objectifs et veille à la répartition de ces ressources financières entre prêteurs et emprunteurs de fonds, notamment sur les marchés financiers.

Portée :

Sera assigné au code Finance l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7203-P1. Activité ou programme qui porte, dans le secteur public ou privé, sur la finance, les assurances, les marchés financiers, les institutions financières, la planification financière, le marché des capitaux, les investissements, les placements, les valeurs mobilières, les valeurs immobilières, l'évaluation foncière, les instruments financiers, la gestion de portefeuille, la gestion de la trésorerie, les produits dérivés, les opérations bancaires, etc.

Limites :

7203-L1. Assignation au code 6303-Mathématiques appliquées lorsque l'activité ou le programme porte sur l'ingénierie financière et l'application de connaissances avancées en mathématiques à la compréhension des marchés et des instruments financiers.

7203-L2. Assignation au code 7104-Sciences économiques lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude de l'allocation des ressources au sens large.

7203-L3. Assignation au code 7202-Comptabilité lorsque l'activité ou le programme porte sur la préparation et l'organisation de l'information économique et financière des organisations pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques financières des entreprises.

7204-Marketing

Le *marketing* vise la création, la communication, la livraison et l'échange des propositions (biens, idées, services) qui ont une valeur pour les consommateurs, les clients, les partenaires, et pour la société en général. Le marketing a pour but d'optimiser la relation d'échange entre l'organisation et le client ainsi que de maximiser leurs satisfactions respectives.

Portée :

Sera assigné au code Marketing l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7204-P1. Activité ou programme qui porte, dans le secteur public ou privé, sur le marketing, la distribution, la segmentation, le comportement du consommateur sous l'angle d'une étude de marché, l'analyse de marché, la publicité (stratégie marketing), la planification des objectifs d'une campagne, l'élaboration d'une campagne publique de promotion d'un produit, l'autopromotion, le service à la clientèle, les techniques de vente, la gestion de la force de vente, etc.

Limites :

7204-L1. Assignation au code approprié du secteur 70-Beaux-arts et arts appliqués lorsque l'activité ou le programme porte sur la création artistique liée à la publicité.

7204-L2. Assignation au code approprié du secteur 74-Lettres, langues et communication lorsque l'activité ou le programme porte sur la diffusion des messages publicitaires.

7204-L3. Assignation au code 7413-Communication médiatique et journalisme lorsque l'activité ou le programme porte sur l'élaboration du message d'une campagne.

7205-Gestion des ressources humaines et relations industrielles

La *gestion des ressources humaines* et les *relations industrielles* visent le développement et la mobilisation des ressources humaines au sein d'une organisation, la gestion des risques liés au capital humain et la gestion de l'offre de services sur une base individuelle et collective. Elles portent, entre autres, sur les rapports entre les employés et l'employeur et sur la résolution de problèmes dans les relations de travail et les dynamiques sociales de l'organisation.

Portée :

Sera assigné au code Gestion des ressources humaines et relations industrielles l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7205-P1. Activité ou programme qui porte, dans le secteur public ou privé, sur la gestion des ressources humaines et les relations de travail, la gestion du personnel, la gestion des conflits (griefs, grèves, lock-out, application de politiques diverses, etc.), la gestion des équipes de travail, la rémunération, les relations de travail, l'organisation du travail, la négociation (de conventions collectives, de contrats d'emplois, etc.), l'organisation syndicale, la mobilisation de la main-d'œuvre, la gestion des politiques de santé et de sécurité au travail (SST) au sein d'une organisation, le changement organisationnel, le développement des compétences et des connaissances, la dotation, les conditions de travail et les avantages sociaux, l'évaluation des besoins de formation du personnel, la mise en œuvre de plans d'intervention, etc.

Limites :

7205-L1. Assignation au code 6710-Santé des populations lorsque l'activité ou le programme porte sur les principes de santé et de sécurité au travail (volet prévention des maladies, étude des problèmes de santé, politiques de conformité, programmes et services gouvernementaux).

7205-L2. Assignation au code 6802-Psychologie lorsque l'activité ou le programme porte sur la psychologie industrielle.

7205-L3. Assignation au code 7208-Gestion des organisations lorsque l'activité ou le programme porte sur l'intégration et la gestion de plusieurs ressources (matérielles, financières, etc.) en vue de permettre à l'organisation d'atteindre ses objectifs.

7205-L4. Assignation au code 7302-Droit civil lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude du droit du travail.

7206-Gestion de projet

La *gestion de projet* est une démarche globale qui vise la planification, la budgétisation, l'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet. Elle s'applique dans une vaste gamme de secteurs, à l'aide de connaissances quantitatives et qualitatives, de compétences, d'outils et de techniques.

Portée :

Sera assigné au code Gestion de projet l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7206-P1. Activité ou programme qui porte, dans le secteur public ou privé, sur la planification et la gestion de projet et d'événement, la gestion des risques qui leur sont associés, la gestion des coûts et du temps, les contrats et les acquisitions, le budget, le contrôle, la prise de décision, les parties prenantes, etc., dans la perspective de coordonner et de réaliser le projet.

Limite :

7206-L1. Assignation au code 7201-Code général du secteur Sciences de la gestion lorsque l'activité ou le programme porte sur la gestion des risques.

7207-Gestion de l'information

La *gestion de l'information* vise le développement, l'organisation, la conservation, l'extraction, la gestion et la mise en disponibilité d'informations sur place, à distance ou en réseau, présentées sous forme physique ou numérique.

Portée :

Sera assigné au code Gestion de l'information l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7207-P1. Activité ou programme qui porte, dans le secteur public ou privé, sur la gestion de l'information, la gestion documentaire, la bibliothéconomie, la bibliothéconomie médicale et les dossiers médicaux, l'archivistique, les sciences de l'information, etc.

Limites :

7207-L1. Assignation au code 6403-Informatique appliquée lorsque l'activité ou le programme porte sur le développement informatique du système d'information (développement de supports électroniques ou informatiques, de bases de données, de moteurs de recherche, etc.).

7207-L2. Assignation au code 7101-Code général du secteur Sciences humaines et sociales lorsque l'activité ou le programme porte sur l'archivage d'objets d'art.

7207-L3. Assignation au code 7209-Analyse d'affaires lorsque l'activité ou le programme porte sur l'analyse du processus d'affaires et l'analyse des systèmes d'information organisationnels.

7208-Gestion des organisations

La *gestion des organisations* vise la planification, l'organisation, la direction et le contrôle d'une organisation aux fins de réalisation de ses objectifs. Elle aborde l'intégration des techniques d'organisation de ressources qu'un gestionnaire met en œuvre pour remplir ses fonctions.

Portée :

Sera assigné au code Gestion des organisations l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

- 7208-P1. Activité ou programme qui porte sur la mise sur pied d'une organisation (entrepreneuriat), le management, la planification stratégique, la gestion des opérations, la gestion de la logistique, la gestion des technologies de l'information (TI), la gestion de la production, la gestion des approvisionnements, la gestion des ressources, la coopération, l'implantation de solutions d'affaires de commerce électronique, etc.
- 7208-P2. Activité ou programme qui s'applique à la gestion et l'administration des entreprises (PME incluses), la gestion hôtelière, la gestion immobilière, la gestion d'établissement de restauration, l'administration hospitalière, l'administration publique, l'administration des affaires (y compris sur le plan international), des services publics, des services communautaires, d'entreprises agricoles, d'établissements d'enseignement et de services éducatifs, etc.

Limite :

- 7208-L1. Assignation au code 7205-Gestion des ressources humaines et relations industrielles lorsque l'activité ou le programme porte sur la gestion des ressources humaines, eu égard à l'arrimage avec les systèmes de gestion des autres types de ressources de l'organisation.

7209-Analyse d'affaires

L'analyse d'affaires vise la détermination, la validation, la documentation et la proposition de processus d'affaires dans une perspective de développement et de performance de l'organisation et de satisfaction des besoins de ses clients d'affaires.

Portée :

Sera assigné au code Analyse d'affaires l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7209-P1. Activité ou programme qui porte, dans le secteur public ou privé, sur l'analyse d'affaires, y compris l'information de gestion, l'assurance qualité des services, l'intelligence d'affaires, les processus d'affaires, etc.

Limite :

7209-L1. Assignation au code 6303-Mathématiques appliquées ou au code 6403-Informatique appliquée lorsque l'activité ou le programme porte sur l'exploration systématique des données d'une entreprise à partir de méthodes statistiques en vue de prévoir l'évolution de certains éléments.

7210-Récréologie, tourisme et loisirs

La *récréologie*, le *tourisme* et les *loisirs* visent la planification, l'organisation et l'animation d'activités récréatives, sportives, sociales, culturelles ou artistiques à l'intention du public en général ou de la clientèle spécifique d'un milieu. Ces disciplines s'intéressent aux motifs et à la manière de s'adonner à des activités de loisir et de tourisme ainsi qu'aux retombées de celles-ci.

Portée :

Sera assigné au code Récréologie, tourisme et loisirs l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7210-P1. Activité ou programme qui porte sur l'animation de la vie étudiante, l'animation de groupes sociaux et communautaires, l'animation pédagogique des bibliothèques, l'animation éducative, l'organisation et la programmation des activités (parcs, récréation, tourisme, écotourisme), etc.

Limite :

7210-L1. Assignation au code 6801-Code général du secteur Psychologie et relations humaines lorsque l'activité ou le programme porte sur l'animation de groupe dans un contexte de relations d'aide ou de démarche en santé ou en services sociaux.

73-DROIT

7301-Code général du secteur Droit

Le *droit* regroupe les disciplines menant à l'étude, l'interprétation, la conception et l'application de l'ensemble des règles régissant la vie en société qui prévoient, lorsqu'elles sont enfreintes, l'exercice d'une contrainte extérieure, le plus souvent associée à une sanction. On parle de *droit* lorsque la règle est établie par une autorité publique compétente en la matière et qu'elle est obligatoire.

Portée :

Sera assigné au code général du secteur Droit l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7301-P1. Activité ou programme qui porte sur le droit de l'environnement, le droit public, le droit de la consommation, le droit procédural, les droits de l'homme, l'interprétation et l'application des règles déontologiques dans un cadre professionnel, le droit à la liberté d'expression, le droit pénal, la procédure liée à la résolution de conflits (procédure civile, preuve civile, arbitrage, modes alternatifs de résolution de conflits, médiation, négociation), le droit comparé, la *common law*, la loi sur le bâtiment (y compris le code de construction et le code de sécurité), l'étude du cadre législatif, l'étude du langage juridique ou la maîtrise et la conception des lois et de leurs articles, **sans pouvoir être classé dans aucun des codes spécifiques de ce secteur.**

Limites :

7301-L1. Assignation au code 7107-Science politique lorsque l'activité ou le programme porte sur l'organisation des pouvoirs (judiciaires, législatifs et exécutifs).

7301-L2. Assignation au code 7111-Théologie et sciences des religions lorsque l'activité ou le programme porte sur le droit découlant des religions (droit canonique, loi juive, loi islamique, etc.).

7301-L3. Assignation au code 7112-Philosophie et éthique lorsque l'activité ou le programme porte sur les fondements éthiques à la base des règles déontologiques (éthique déontologique).

7302-Droit civil

Le *droit civil* vise l'interprétation, la conception et l'application de l'ensemble des règles juridiques qui régissent les rapports civils entre les personnes, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales privées.

Portée :

Sera assigné au code Droit civil l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7302-P1. Activité ou programme qui porte sur le droit des obligations, le droit des contrats (mariage, propriété), le droit notarial, le droit des personnes, le droit du travail, le droit de la consommation, le droit de la famille, le droit des biens, le droit des successions, le droit des assurances, etc.

Limite :

7302-L1. Assignation au code 7205-Gestion des ressources humaines et relations industrielles lorsque l'activité ou le programme porte sur les relations de travail qui relèvent du droit du travail.

7303-Droit criminel

Le *droit criminel* vise la conception, l'interprétation et l'application de l'ensemble des règles juridiques applicables aux infractions inscrites au Code criminel. Le *droit criminel* détermine quelles sont les conduites antisociales et en quoi consiste la réaction de la société à l'égard de ces divers comportements.

Portée :

Sera assigné au code Droit criminel l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7303-P1. Activité ou programme qui porte sur la procédure et la preuve pénale, le droit carcéral, les conditions générales d'incrimination et de fixation des peines, les infractions, etc.

Limites :

7303-L1. Assignation au code 7107-Science politique lorsque l'activité ou le programme porte sur les systèmes judiciaires (organisation des tribunaux).

7303-L2. Assignation au code 7109-Criminologie lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude du crime ou de la fraude à l'étape de l'enquête policière.

7304-Droit international

Le *droit international* vise la conception, l'interprétation et l'application de l'ensemble des règles juridiques qui régissent les relations entre les États ou entre les personnes privées dans un cadre international. Les normes du droit international sont composées des textes ratifiés par plusieurs États : accords, conventions, protocoles et traités internationaux.

Portée :

Sera assigné au code Droit international l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7304-P1. Activité ou programme qui porte sur le droit international public, le droit international privé, le droit international humanitaire, le droit maritime, le droit aérien et spatial, le droit militaire, etc.

Limite :

7304-L1. Assignation au code 7107-Science politique lorsque l'activité ou le programme porte sur l'aspect politique des relations internationales (diplomatie).

7305-Droit commercial

Le *droit commercial* vise la conception, l'interprétation et l'application de l'ensemble des règles juridiques, des documents légaux et des conventions qui régissent les affaires et les activités professionnelles des entreprises.

Portée :

Sera assigné au code Droit commercial l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7305-P1. Activité ou programme qui porte sur le droit des contrats commerciaux, la propriété intellectuelle, les droits d'auteur, le droit des entreprises et sociétés, la procédure (dans le sens de négociation commerciale), etc.

Limite :

7305-L1. Assignment au code 7104-Sciences économiques lorsque l'activité ou le programme porte sur l'économie financière et monétaire internationale.

7306-Fiscalité

La *fiscalité* vise l'apprentissage, l'interprétation et la conception de l'ensemble des règles juridiques et fiscales gouvernant l'imposition et la taxation du revenu et des activités économiques à des fins de redistribution de la richesse, de stabilisation de l'économie et de régulation de certaines pratiques financières.

Portée :

Sera assigné au code Fiscalité l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7306-P1. Activité ou programme qui porte sur les lois et les traités fiscaux qui encadrent l'imposition des revenus et des activités, les lois qui encadrent la taxation, les politiques fiscales, le droit des sociétés, les litiges fiscaux, etc.

Limite :

7306-L1. Assignation au code 7202-Comptabilité lorsque l'activité ou le programme porte sur les calculs aux fins de production d'états financiers, de conciliation et de déclaration d'impôt, et sur l'évaluation des questions de conformité au sens comptable tant pour les particuliers que pour les sociétés.

74-LETTRES, LANGUES ET COMMUNICATION

7401-Code général du secteur Lettres, langues et communication

Le secteur des *lettres*, des *langues* et de la *communication* regroupe les disciplines qui mènent à l'étude et à la production d'un message transmis d'un émetteur à un récepteur. Ce message peut être transmis par différents médias - écrits, oraux ou visuels.

Portée :

Sera assigné au code général du secteur Lettres, langues et communication l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7401-P1. Activité ou programme qui consiste en une mise à niveau ou une révision d'une langue à des fins d'enseignement, qui porte sur la littérature comparée, ou qui permet l'étude du message, du véhicule du message ou des stratégies de production du message, **sans pouvoir être classé dans aucun des codes spécifiques de ce secteur.**

7402-Langue française

L'étude de la *langue française* vise la connaissance et la maîtrise de la forme écrite ou orale de cette langue.

Portée :

Sera assigné au code Langue française l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7402-P1. Activité ou programme qui porte sur la grammaire, la conjugaison, la syntaxe, la prononciation, etc., de la langue française, la langue française (en général et en tant que langue maternelle), la langue française (en tant que langue seconde), etc.

Limite :

7402-L1. Assignation au code 7410-Linguistique lorsque l'activité ou le programme porte sur l'évolution d'une langue.

7403 Littérature de langue française

L'étude de la *littérature de langue française* consiste en l'analyse, l'interprétation et la création d'œuvres littéraires en langue française. La littérature porte autant sur le texte lui-même que sur sa relation à son auteur, à son lectorat et à son contexte culturel.

Portée :

Sera assigné au code Littérature de langue française l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7403-P1. Activité ou programme qui porte sur la littérature dont la langue d'origine est le français, la littérature canadienne-française, la littérature québécoise, la création littéraire en cette langue, etc.

Limite :

7403-L1. Assignation au code 7401-Code général du secteur Lettres, langues et communication lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude comparée de la littérature.

7404-Langue anglaise

L'étude de la *langue anglaise* vise la connaissance et la maîtrise de la forme écrite ou orale de cette langue.

Portée :

Sera assigné au code Langue anglaise l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7404-P1. Activité ou programme qui porte sur la grammaire, la conjugaison, la syntaxe, la prononciation, etc., de la langue anglaise, la langue anglaise (en général et en tant que langue maternelle), la langue anglaise (en tant que langue seconde), etc.

Limite :

7404-L1. Assignation au code 7410-Linguistique lorsque l'activité ou le programme porte sur l'évolution d'une langue.

7405-Littérature de langue anglaise

L'étude de la *littérature de langue anglaise* consiste en l'analyse, l'interprétation et la création d'œuvres littéraires en langue anglaise. La littérature porte autant sur le texte lui-même que sur sa relation à son auteur, à son lectorat et à son contexte culturel.

Portée :

Sera assigné au code Littérature de langue anglaise l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7405-P1. Activité ou programme qui porte sur la littérature dont la langue d'origine est l'anglais, la littérature anglaise, la littérature canadienne-anglaise, la littérature américaine, la création littéraire en cette langue, etc.

Limite :

7405-L1. Assignation au code 7401-Code général du secteur Lettres, langues et communication lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude comparée de la littérature.

7406-Langues autochtones du Canada

L'étude des *langues autochtones du Canada* vise la connaissance et la maîtrise de la forme écrite ou orale de ces langues ou d'une de ces langues.

Portée :

Sera assigné au code Langues autochtones l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7406-P1. Activité ou programme qui porte sur la grammaire, la conjugaison, la syntaxe, la prononciation, etc., des langues autochtones ou d'une de ces langues.

Limite :

7406-L1. Assignation au code 7410-Linguistique lorsque l'activité ou le programme porte sur l'évolution d'une langue.

7407-Littérature de langues autochtones du Canada

L'étude de la *littérature de langues autochtones du Canada* consiste en l'analyse, l'interprétation et la création d'œuvres littéraires en langues autochtones. La littérature porte autant sur le texte lui-même que sur sa relation à son auteur, à son lectorat et à son contexte culturel.

Portée :

Sera assigné au code Littérature de langues autochtones l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7407-P1. Activité ou programme qui porte sur la littérature dont la langue d'origine est une langue autochtone, la création littéraire en une langue autochtone, etc.

Limite :

7407-L1. Assignation au code 7401-Code général du secteur Lettres, langues et communication lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude comparée de la littérature.

7408-Langues étrangères et autres systèmes langagiers

L'étude d'une langue faisant partie des *langues étrangères et autres systèmes langagiers* (autre que le français, l'anglais ou les langues autochtones) vise la connaissance et la maîtrise de la forme écrite ou orale de cette langue ou de ce système langagier.

Portée :

Sera assigné au code Langues étrangères et autres systèmes langagiers l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7408-P1. Activité ou programme qui porte sur la grammaire, la conjugaison, la syntaxe, la prononciation, etc., des langues autres que le français, l'anglais ou les langues autochtones du Canada (allemand, russe, italien, espagnol, chinois, japonais, arabe, hébreu, portugais, langues autochtones hors Canada, etc.), les langues bibliques, les langues mortes, le braille, le langage des signes, etc.

Limite :

7408-L1. Assignation au code 7410-Linguistique lorsque l'activité ou le programme porte sur l'évolution d'une langue.

7409-Littérature de langue étrangère

L'étude de la *littérature de langue étrangère* consiste en l'analyse, l'interprétation et la création d'œuvres littéraires en une langue étrangère (autre que le français, l'anglais ou les langues autochtones canadiennes). La littérature porte autant sur le texte lui-même que sur sa relation à son auteur, à son lectorat et à son contexte culturel.

Portée :

Sera assigné au code Littérature de langue étrangère l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7409-P1. Activité ou programme qui porte sur la littérature dont la langue d'origine n'est ni le français, ni l'anglais, ni une langue autochtone du Canada, sur la création littéraire en cette langue étrangère, etc.

Limite :

7409-L1. Assignation au code 7401-Code général du secteur Lettres, langues et communication lorsque l'activité ou le programme porte sur l'étude comparée de la littérature.

7410-Linguistique

La linguistique est l'étude scientifique du phénomène langagier. La linguistique comporte trois dimensions : l'étude de la forme, l'étude du sens et l'étude du contexte du langage.

Portée :

Sera assigné au code Linguistique l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7410-P1. Activité ou programme qui porte sur la phonétique, la phonologie, la morphologie linguistique, la stylistique, la cohérence, la sémantique, la philologie, les différents courants théoriques de la linguistique, l'évolution d'une langue, etc.

Limites :

7410-L1. Assignation au code 6708-Orthophonie et audiologie lorsque l'activité ou le programme porte sur la correction de problèmes de langage.

7410-L2. Assignation au code 6802-Psychologie lorsque l'activité ou le programme porte sur les principes psychologiques d'acquisition d'une langue.

7410-L3. Assignation au code 7102-Anthropologie lorsque l'activité ou le programme porte sur l'anthropologie linguistique ou ethnolinguistique (étude de l'influence de la langue sur la vie sociale).

7410-L4. Assignation au code 7402-Langue française, 7404-Langue anglaise, 7406-Langues autochtones ou 7408-Langues étrangères et autres systèmes langagiers lorsque l'activité ou le programme vise la connaissance et la maîtrise de la forme écrite ou orale de cette langue.

7411-Traduction

La *traduction* vise la transposition du sens original d'un message, oral ou écrit, d'une langue source à une langue cible.

Portée :

Sera assigné au code Traduction l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7411-P1. Activité ou programme qui porte sur la terminologie, l'interprétation (interprétariat), la traduction d'écrits techniques, le processus traductionnel, etc.

Limite :

7411-L1. Assignation au code 7402-Langue française, 7404-Langue anglaise, 7406-Langues autochtones ou 7408-Langues étrangères et autres systèmes langagiers lorsque l'activité ou le programme vise la connaissance et la maîtrise de la forme écrite ou orale de cette langue.

7412-Communication orale et écrite

L'étude de la *communication orale et écrite* vise l'apprentissage et la maîtrise des techniques de rédaction et de présentation pour transmettre adéquatement un message à un récepteur.

Portée :

Sera assigné au code Communication orale et écrite l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7412-P1. Activité ou programme qui porte sur l'art oratoire, la rhétorique, les théories et les modèles de la communication, l'organisation et la hiérarchisation des informations à transmettre, la rédaction et la présentation de textes techniques ou professionnels, de rapports et d'articles scientifiques, etc.

Limite :

7412-L1. Assignation au code 7413-Communication médiatique et journalisme lorsque l'activité ou le programme porte sur la vulgarisation de textes scientifiques.

7413-Communication médiatique et journalisme

La *communication médiatique* et le *journalisme* visent la conception et la production d'informations ou de messages émis dans la sphère publique.

Portée :

Sera assigné au code Communication médiatique et journalisme l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7413-P1. Activité ou programme qui porte sur le journalisme, les relations publiques, les divers médias de communication, la vulgarisation de textes scientifiques, la collecte d'informations et la validation préalable à la production d'un texte de journalisme, les médiums journalistiques et les types de journalisme (sportif, culturel, politique, économique, scientifique, etc.), les productions audiovisuelles visant la transmission de messages ou d'informations au public, etc.

Limites :

7413-L1. Assignation au code 7005-Cinématographie lorsque l'activité ou le programme porte sur la production de films, de séries dramatiques, de documentaires, etc.

7413-L2. Assignation au code 7204-Marketing lorsque l'activité ou le programme porte sur l'élaboration d'éléments de contenu d'une campagne publique de promotion d'un produit, d'une idée, d'une activité, etc.

75-SCIENCES DE L'ÉDUCATION

7501-Code général du secteur Sciences de l'éducation

Les *sciences de l'éducation* regroupent les disciplines qui mènent à l'étude des différents aspects de l'éducation dans ses approches méthodologiques, didactiques et pédagogiques. Elles visent la compréhension des mécanismes d'apprentissage ainsi que l'utilisation et le développement des outils pédagogiques. Elles participent à la formation des enseignants et à leur capacité d'intervention auprès des apprenants.

Portée :

Sera assigné au code général du secteur Sciences de l'éducation l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7501-P1. Activité ou programme qui porte sur la supervision scolaire, ou qui permet d'acquérir des méthodes d'enseignement liées à tous les ordres d'enseignement et à toutes les matières enseignées, **sans pouvoir être classé dans aucun des codes spécifiques de ce secteur.**

Limite :

7501-L1. Assignation au code 6805-Orientation lorsque l'activité ou le programme porte sur les choix et les cheminements scolaires ou professionnels.

7502-Pédagogie et didactique

La *pédagogie* et la *didactique* visent le développement de compétences chez l'enseignant et l'apprenant à des fins de transmission et d'acquisition de connaissances.

Portée :

Sera assigné au code Pédagogie et didactique l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7502-P1. Activité ou programme qui porte sur les technologies éducatives, la gestion de classe, le climat d'apprentissage, la relation pédagogique, la pédagogie de la petite enfance, l'enseignement au préscolaire, à l'élémentaire, au secondaire et à l'enseignement supérieur, l'éducation des adultes et l'éducation permanente, les stages en enseignement, la psychopédagogie, la méthodologie, la théorie de la lecture, etc., peu importe la matière.

Limites :

7502-L1. Assignation au code 6403-Informatique appliquée lorsque l'activité ou le programme porte sur le développement d'outils informatiques en pédagogie.

7502-L2. Assignation au code 6713-Sciences de l'activité physique lorsque l'activité ou le programme porte sur la pédagogie ou sur la didactique d'une activité physique ou d'un sport.

7502-L2. Assignation au code 6702-Sciences infirmières et maïeutique lorsque l'activité ou le programme porte sur l'enseignement infirmier.

7503-Fondements de l'éducation

L'étude des *fondements de l'éducation* concerne l'organisation, le développement et l'innovation en éducation, ainsi que les enjeux des discours éducatifs. Cette discipline s'intéresse aux assises de l'éducation, à l'éducation comparée et à la mesure en éducation.

Portée :

Sera assigné au code Fondements de l'éducation l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7503-P1. Activité ou programme qui porte sur les recherches en éducation, les théories éducatives, les réformes en éducation, la docimologie, les méthodes d'évaluation, l'éducation comparée, le système scolaire québécois, les changements en éducation, l'évaluation de programmes et d'activités scolaires, les programmes éducatifs, etc.

Limites :

7503-L1. Assignation au code 7108-Sociologie lorsque l'activité ou le programme porte sur la sociologie de l'éducation et, plus généralement, sur la place de l'éducation dans la société.

7503-L2. Assignation au code 7112-Philosophie et éthique lorsque l'activité ou le programme porte sur la philosophie de l'éducation (questionnement sur le sens et les limites des sciences de l'éducation).

7504-Adaptation scolaire

L'*adaptation scolaire* vise l'adaptation d'un enseignement, d'un matériel didactique ou d'un environnement scolaire aux besoins de certains élèves en raison des caractéristiques et des profils particuliers de ceux-ci.

Portée :

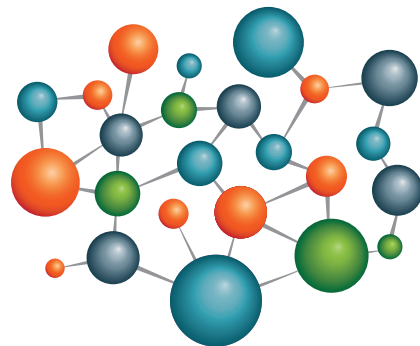
Sera assigné au code Adaptation scolaire l'activité ou le programme qui correspond à ce qui suit :

7504-P1. Activité ou programme qui porte sur l'enseignement à l'enfance inadaptée (orthopédagogie), l'enseignement aux surdoués, l'enseignement à l'enfance défavorisée, l'éducation aux personnes en situation de handicap, l'enseignement aux personnes souffrant de troubles du comportement, les classes spéciales (difficultés particulières temporaires), difficultés cognitives particulières, difficultés d'apprentissage, etc.

Limites :

7504-L1. Assignation au code 6708-Orthophonie et audiologie lorsque l'activité ou le programme porte sur la correction des difficultés orthophoniques.

7504-L2. Assignation au code 6804-Psychoéducation lorsque l'activité ou le programme porte sur le diagnostic des troubles d'apprentissage.



education.gouv.qc.ca

**Éducation
et Enseignement
supérieur**

Québec 